



Conseil Municipal du 15 janvier 2026

**Services :** Direction Générale / Finances / Ressources Humaines

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

### PREAMBULE

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est encadré par la Loi L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

*« Dans les collectivités de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. »*

En l'absence de DOB : Toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, **les délais de présentation** des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal, sont fixées comme suit : *« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de **dix semaines** précédent l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est à dire à l'examen du budget primitif »*

Les services de l'Etat précisent toutefois que ce délai n'est pas applicable pour les décisions modificatives, les budgets supplémentaires, le compte administratif ou le compte financier unique.

La loi NOTRE n°2015-991, promulguée le 07 Août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation avec des compléments d'informations et de nouvelles formalités pour la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ainsi, doivent figurer entre autres :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, en précisant les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés en matière de programmation des investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure de gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin d'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les informations relatives aux dépenses de personnel, ou celles du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des Finances publiques pour les années 2023-2027 du 18 décembre 2023 n°2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

*A noter : L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget primitif (BP)*

## Partie 1 : Environnement général

La préparation du Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour 2026 nécessite une analyse rigoureuse des dynamiques économiques à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

Ce document vise à fournir un panorama actualisé, basé sur les dernières projections des institutions internationales et nationales. Il met l'accent sur les indicateurs clés (croissance du PIB, inflation, chômage, dette publique) et leurs implications pour les finances locales, telles que les dotations de l'État. Les données sont sourcées et datées, avec des graphiques pour visualiser les tendances.

L'un des éléments les plus marquants du DOB 2026 concerne l'analyse du contexte politique national. Depuis 2022, la France traverse une période de grande instabilité : absence de majorité parlementaire stable, succession rapide de gouvernements, tensions accrues dans l'élaboration de la loi de finances, dissolution de l'Assemblée en 2024...

Ces événements ont profondément affecté la capacité des collectivités à anticiper leurs propres budgets. De plus, ce contexte s'inscrit dans un environnement marqué par une résilience fragile : tensions commerciales mondiales, assouplissement monétaire en Europe, et incertitudes budgétaires en France.

## 1-A) Le contexte macroéconomique mondial : Une situation économique mondiale fragile, entre inflation, tensions géopolitiques et changement climatique

### 1.A.1-Le contexte macroéconomique mondial et européen

Les récentes mesures commerciales américaines conduisent à une révision à la baisse des perspectives économiques mondiales : la croissance passerait de +3,3 % en 2024 à +3,0 % en 2025 puis +2,9 % en 2026. Dans les économies avancées, les États-Unis ralentiraient nettement en raison des hausses de droits de douane et du resserrement budgétaire.

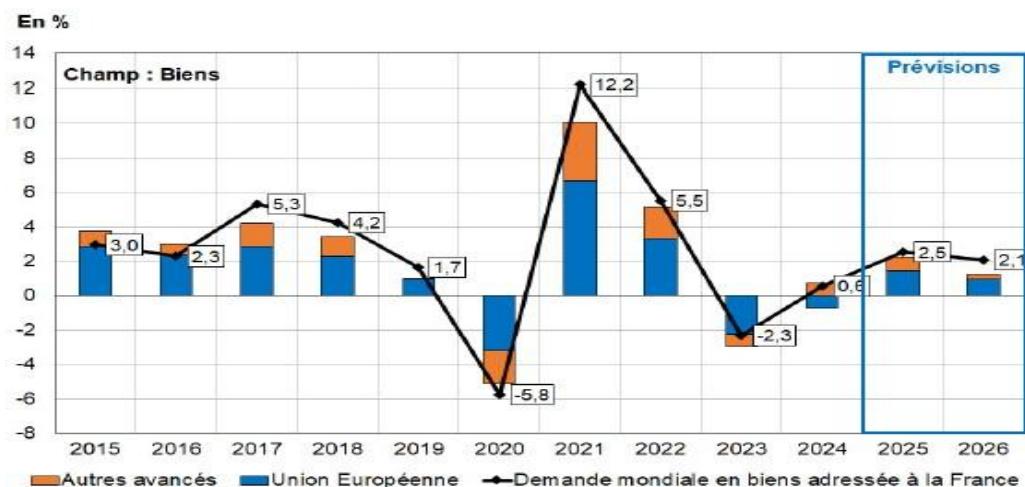
Dans la zone euro, l'activité progresserait modérément, portée par le reflux de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt, mais freinée par les tensions commerciales et l'appréciation de l'euro. L'Allemagne resterait en quasi-stagnation en 2025 avant un léger rebond en 2026 ; l'Italie conserverait une croissance modérée ; l'Espagne resterait plus dynamique grâce à l'investissement et au tourisme.

Dans la plupart des grandes économies émergentes, la croissance ralentirait également en 2025 et 2026. En Chine particulièrement, avec une activité freinée à la fois par les mesures commerciales et par des déséquilibres structurels persistants.

Le commerce mondial, toujours affecté par les mesures américaines, n'augmenterait que de +2,1 % en 2025 et +2,3 % en 2026, alors que les niveaux sont nettement inférieurs à la moyenne entre 2015 et 2019 (2,8 %).

Globalement, les risques entourant ce scénario restent orientés à la baisse, l'administration Trump laissant planer la possibilité de nouveaux droits de douane, tandis que les tensions géopolitiques ne diminuent pas.

#### Demande mondiale en biens adressée à la France



Sources : OCDE, FMI et instituts statistiques nationaux sur le passé, DG Trésor en prévision.

## 1-B) Le contexte national

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays depuis 2024 continue de produire des effets significatifs sur l'économie française et sur les collectivités locales. L'instabilité gouvernementale complique en particulier l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Dans ces conditions, son contenu est susceptible d'évoluer au fil des débats, et

ce ROB se fonde donc sur la version initiale du texte.

### **1.B.1-Le contexte économique et budgétaire : croissance modérée, inflation faible, déficit persistant**

L'instabilité politique se conjugue avec une situation budgétaire déjà fragile. Depuis l'été 2024, la dégradation des finances publiques a entraîné une hausse du coût de la dette française, une baisse de la confiance des marchés et une dégradation de la note souveraine du pays. Parallèlement, les ménages adoptent une attitude prudente, marquée par un taux d'épargne élevé et une consommation limitée, ce qui freine la reprise.

### **1.B.2-Une croissance économique affaiblie**

Pour 2025, la croissance nationale pourrait s'établir autour de 0,7 %, contre 1,1 % en 2024. Le ralentissement du marché du travail, la prudence des ménages et les incertitudes politiques contribuent à cette dynamique modeste. Malgré un niveau d'inflation plus faible que dans la zone euro, la consommation peine à repartir, et l'investissement privé reste contenu.



### **1.B.3-Chômage et inflation : une situation atypique**

Le taux de chômage reste relativement bas (7,5 %), proche de son point le plus faible depuis 2007. L'inflation demeure également faible (0,9 % en août), principalement en raison du recul des prix de l'électricité. Ce contexte pourrait paraître favorable, mais il repose sur des fondations fragiles :

- Volatilité du marché de l'énergie,
- Incertitudes liées à la politique commerciale américaine,
- Instabilité politique nationale.

En fonction de l'évolution de ces facteurs, la conjoncture peut basculer rapidement : un maintien de l'incertitude pèserait sur l'activité, tandis qu'un apaisement politique pourrait favoriser un regain de confiance.



Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'une stabilité des droits de douane. Un scénario moins favorable (nouvelle hausse tarifaire ou tensions géopolitiques accrues) pourrait amputer la croissance d'environ 0,3 point en 2025 comme en 2026.

## Partie 2 : Principales dispositions du projet de Loi de Finances (PLF 2026)

La loi de programmation des finances publiques fixe la trajectoire budgétaire nationale jusqu'en 2027 et constitue la référence des exercices à venir. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Projet de Loi de Finances pour 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025, dans un contexte politique particulièrement instable. Pour l'heure, le projet de loi de finances n'étant pas encore adopté, il pourrait connaître des ajustements significatifs.

Le PLF 2026 poursuit un objectif central : le redressement des comptes publics, avec une réduction progressive du déficit et une trajectoire de désendettement prévue jusqu'en 2029. Il s'inscrit dans un environnement économique et géopolitique incertain, marqué par une croissance modérée et des tensions internationales persistantes. Il impose aux collectivités un effort conséquent. Les communes et intercommunalités « industrielles » sont les plus exposées.

Les principales hypothèses macroéconomiques retenues sont les suivantes :

- une croissance du PIB à **+1 %** en 2026 ;
- une inflation maîtrisée à **+1,3 %** ;
- des dépenses publiques ramenées à **56,4 % du PIB** ;
- une participation accrue des collectivités locales à l'effort de redressement.

### 2-) Principales dispositions concernant les collectivités locales

Le PLF 2026 prévoit plusieurs mesures ayant un impact direct sur les communes :

- **53,45 Md€ de concours financiers** à destination des collectivités territoriales.
- **La DGF serait stabilisée.** Si elle paraît en augmentation sur 2026, par réintégration de la l'ancienne DGF des régions dans l'enveloppe, dans la réalité l'enveloppe est gelée pour les autres strates de collectivités. Une absence d'indexation sur l'inflation représenterait un manque à gagner de 350M€. La Dotation Forfaitaire, composante la plus importante de la dotation, baisserait dans le cadre d'une non revalorisation de l'enveloppe globale servant ainsi de variable d'ajustement permettant la hausse prévisionnelle de DSR et de DSU.
- **Suppression du Fonds de solidarité aux activités périscolaires (FSDAP)** pour

l'année scolaire 2025-2026.

- **Diminution de 50 % du Fonds Vert**, désormais fixé à **650 M€**, réduisant d'autant les possibilités de financement des projets environnementaux.
- **Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)**, destiné à regrouper les dotations d'investissement du bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Son enveloppe est fixée à **1,04 Md€**.
- **Réduction du périmètre du FCTVA et diminution du fonds à hauteur de 735M€**, avec un recentrage sur les seules dépenses d'investissement.
- **Nouvelle augmentation de 3 points des cotisations employeurs à la CNRACL**, après une première hausse de 3 points en 2025, ce qui alourdit significativement la charge de personnel des collectivités.
- **Poursuite du fonds de réserve « DILICO »**, financé par un prélèvement sur les recettes fiscales communales, n'impactant pas la Commune de Saint-Claude.
- **Baisse de 25% des compensations de CFE pour les locaux industriels ou retour aux montants perçus en 2021.**
- **La revalorisation annuelle des valeurs locatives devrait se situer à près de 1,1 % (indice des prix à la consommation harmonisé de nov-1 à nov-2)**
- **Pérennisation de la dotation pour les titres sécurisés**, destinée à accompagner les communes dans la délivrance des titres d'identité.

## 2-B) Au niveau local

La Ville de Saint-Claude, comme l'ensemble des collectivités territoriales, traverse une série d'exercices budgétaires marqués par des crises successives et des difficultés multiples (*une baisse continue de la population en lien direct avec une activité industrielle qui se trouve fortement impactée par les difficultés économiques et la concurrence, provoquant de nombreuses fermetures d'entreprises et qui peine à la reprise de l'activité*).

L'année 2026 s'annonce particulièrement complexe pour la construction du budget des collectivités territoriales et celui de la Commune ne fait pas exception. En effet, on observe une contraction des recettes, notamment fiscales, et une difficulté à pérenniser une diminution des dépenses de fonctionnement. Cette tendance à l'effet de ciseau menace toujours malgré des améliorations constatées ces derniers temps. Ce débat d'orientation budgétaire a pour objet de montrer la sincérité avec laquelle le budget 2026 se construit et les choix qui devront être faits.

Dans un contexte particulier marqué par l'absence de projet de loi de finances, les orientations budgétaires pour 2026 ont pour objectif de poursuivre les grandes priorités du mandat. Il s'agit notamment de :

- ✓ Poursuivre une politique d'investissement de rattrapage pour les voiries et bâtiments et mettre en œuvre les investissements d'envergure fléchés (projet crèche, archives municipales...), sans accroître la pression fiscale ;
- ✓ Garantir et maintenir et développer un service public de qualité ;
- ✓ Soutenir les associations locales et leurs initiatives.

**Sans augmentation des taux d'impôts, la commune souhaite préserver le pouvoir d'achat des habitants de la Commune tout en poursuivant un programme d'actions grâce à une recherche active de subventions et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

**Au préalable à l'analyse du projet de Compte Administratif 2025, il paraît utile de préciser que les chiffres présentés sont provisoires et sont par conséquent susceptibles d'évoluer.**



## Partie 3 : Situation budgétaire et Financière de la ville

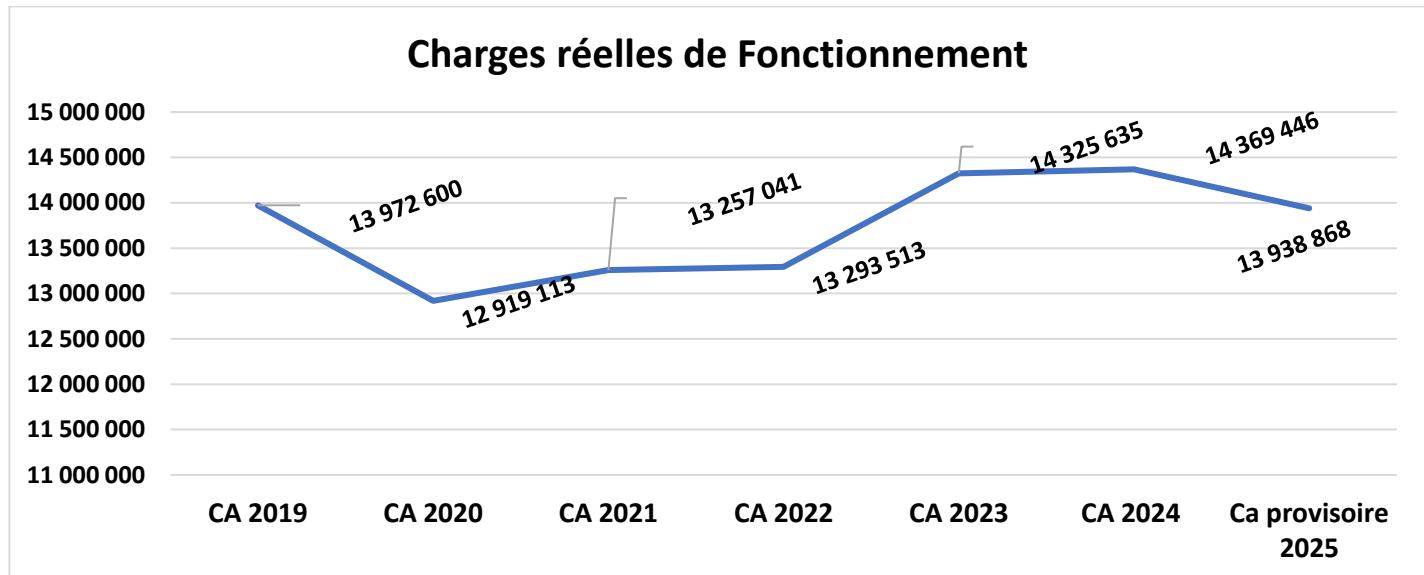
### 3-A) Evolution des dépenses sur la période 2019 – 2025

#### 3.A.1-Les dépenses

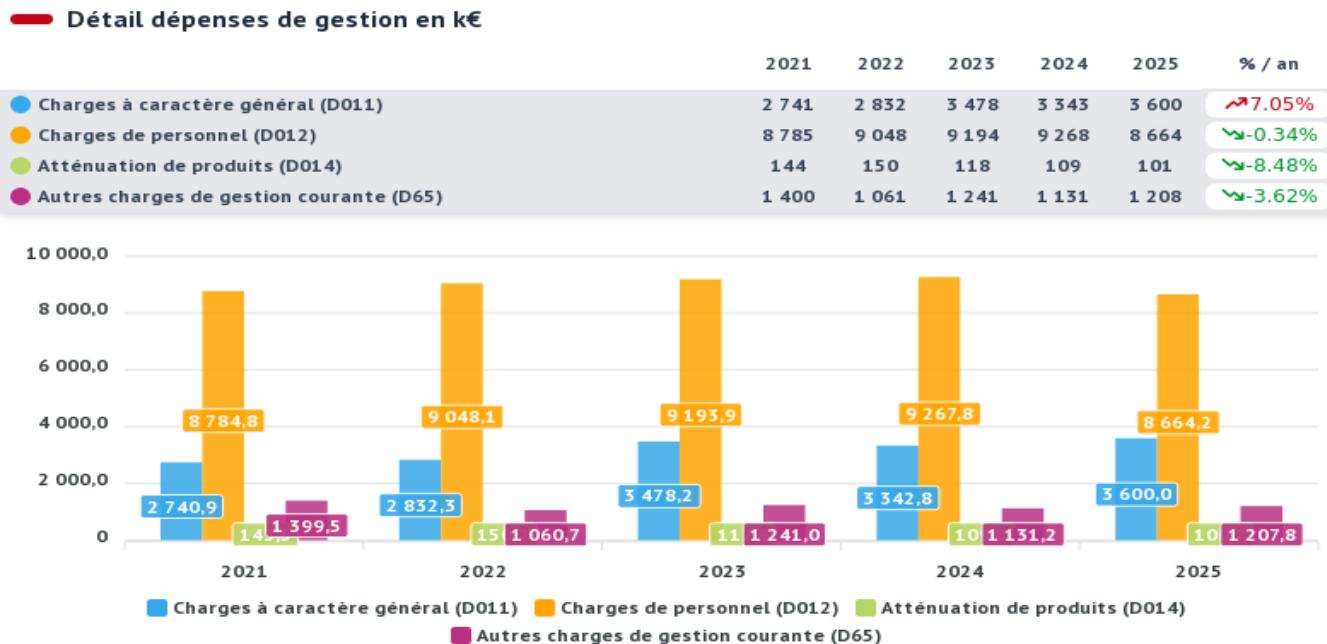
Budget Principal							
Analyse Rétrospective - Les dépenses Réelles de Fonctionnement							
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Estim°
Charges à caractère général	2 803 259	2 397 579	2 740 886	2 832 307	3 478 153	3 342 799	3 600 000
dont Electricité	425 754	340 878	399 263	479 178	602 958	503 742	410 000
dont Combustible	265 106	239 824	283 340	262 380	662 760	751 923	835 081
dont frais de contentieux							58 299
dont charges de vente de bois scolités						32 927	232 287
Dépenses de personnel	9 073 338	8 524 212	8 784 796	9 070 626	9 193 919	9 267 759	8 665 000
Charges courantes de gestion	1 702 353	1 645 651	1 399 498	1 060 732	1 241 007	1 131 156	1 208 000
dont Participation à l'Ogec	84 087	99 330	125 599	144 998	177 315	216 363	221 827
dont Admissions en non-valeur				333	97 903	11 354	7 614
dont Subventions aux associations	296 175	290 894	295 695	315 571	320 697	286 436	273 232
dont Subvention au CCAS	400 000	400 000	385 000	385 000	420 000	396 000	411 400
dont transports	746 465	707 975	414 170	29 596	65 721	26 451	21 771
Atténuations de produits	109 742	138 444	143 511	150 219	117 924	109 492	100 700
Charges financières	234 958	205 591	170 773	171 164	276 732	380 401	281 500
Charges exceptionnelles	48 950	7 636	17 577	8 464	11 414	6 791	20 000
68 Dotations aux provisions					6 486	131 048	63 668
<b>Total</b>	<b>13 972 600</b>	<b>12 919 113</b>	<b>13 257 041</b>	<b>13 293 513</b>	<b>14 325 635</b>	<b>14 369 446</b>	<b>13 938 868</b>
<b>Contexte à rappeler - Certaines dépenses sont à rapprocher de recettes affectées</b>							
dont Frais de perso Budgets Annexes	212 313	207 074	239 163	347 743	358 303	336 425	230 887
dont charges diversesdes budgets annexes	52 000	52 000	52 000	52 000	119 367	180 724	149 143
dont Frais de perso CCAS	423 752	425 875	448 631	451 582	501 864	475 491	378 857
<b>sous/T montant refacturé au CCAS et BA</b>	<b>688 065</b>	<b>684 949</b>	<b>739 794</b>	<b>851 325</b>	<b>979 534</b>	<b>992 640</b>	<b>758 887</b>
Fiscalité liées à la compétence transports	319 134	260 310	204 286				
Evolution AC (attribut° compens° CCHJSC)				-577 627	-467 006	-467 006	-467 006
<b>Evolutions recette compétence Transports</b>	<b>319 134</b>	<b>260 310</b>	<b>204 286</b>	<b>-577 627</b>	<b>-467 006</b>	<b>-467 006</b>	<b>-467 006</b>
<b>Ventes de bois</b>	<b>13 944</b>	<b>5 160</b>	<b>50 006</b>	<b>104 995</b>	<b>62 830</b>	<b>93 840</b>	<b>343 447</b>

Il est utile de rappeler des éléments de contexte pour analyser ces chiffres, comme celui du transfert de la compétence mobilité, ou bien le fait que les dépenses de personnel regroupent celles du CCAS et des autres budgets annexes, mais aussi que la hausse de la gestion des bois est couverte par des recettes, elles aussi, en hausse.

Les chiffres provisoires du Compte Administratif 2025 font apparaître un montant total de dépenses réelles de fonctionnement très proche du montant de celui de 2019. En revanche les chiffres de 2025 sont en baisse de 3% par rapport aux deux années antérieures.



Les dépenses de gestion représentent les dépenses réelles ou décaissables sans les charges d'intérêts, ni les dépenses exceptionnelles. Elles sont considérées comme les charges les plus stables dans les comptes.

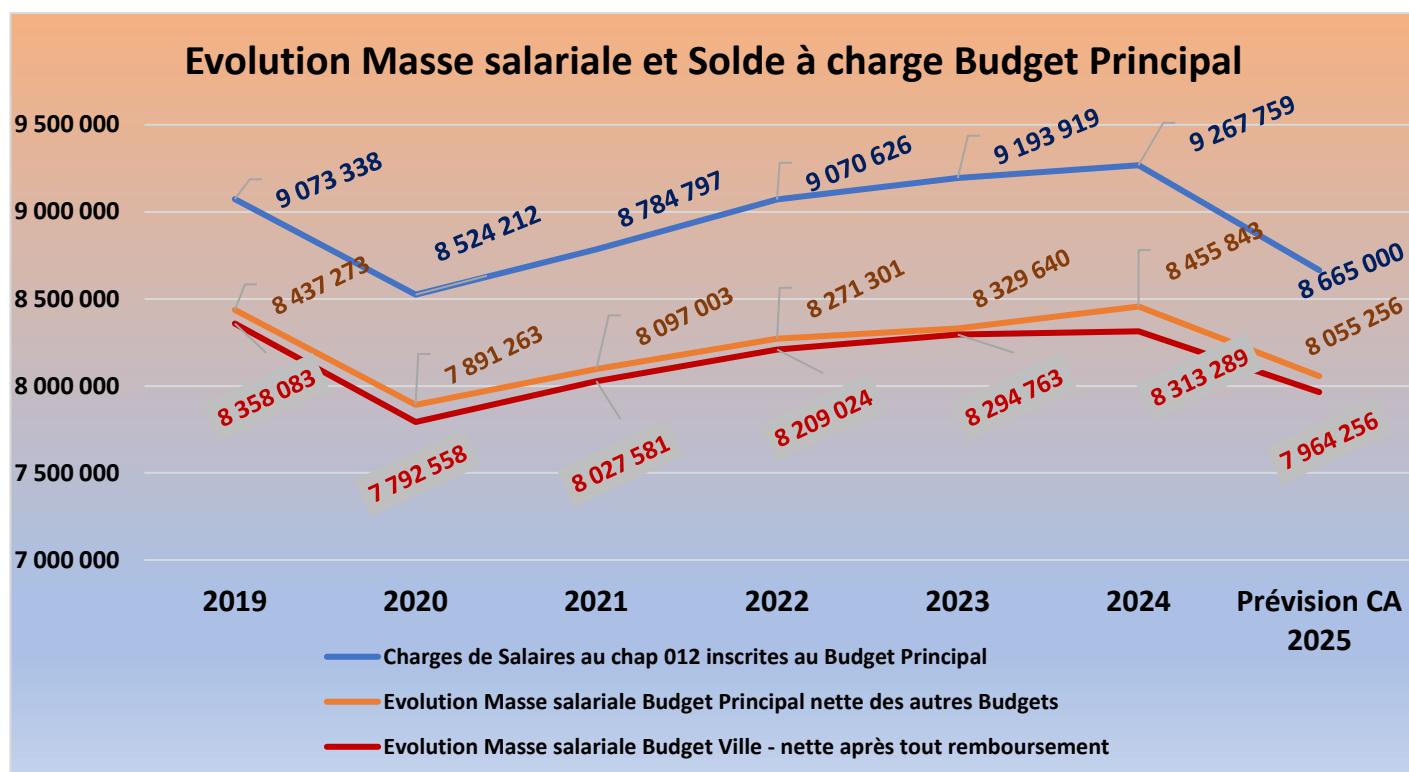
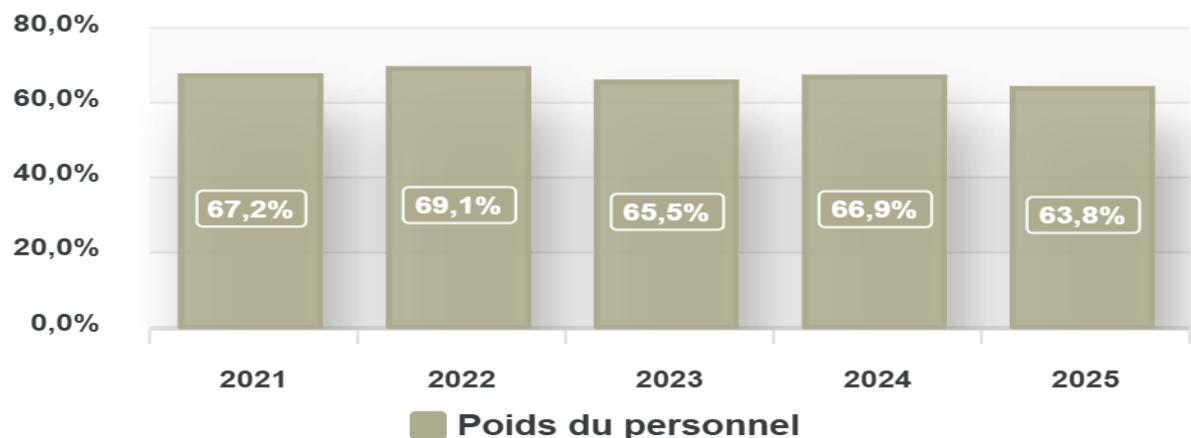


## 3-B) Principales Evolutions

### 3.B.1 – Charges de Personnel

Le poste de dépenses le plus important reste celui des charges de personnel qui représentent 64% du total des charges. En 2025 nous assistons à une inflexion notable de la courbe avec un poids rapporté au total de celui des charges en baisse de 3 points par rapport aux deux années antérieures. Cette baisse est pour partie expliquée par la mise en délégation de service

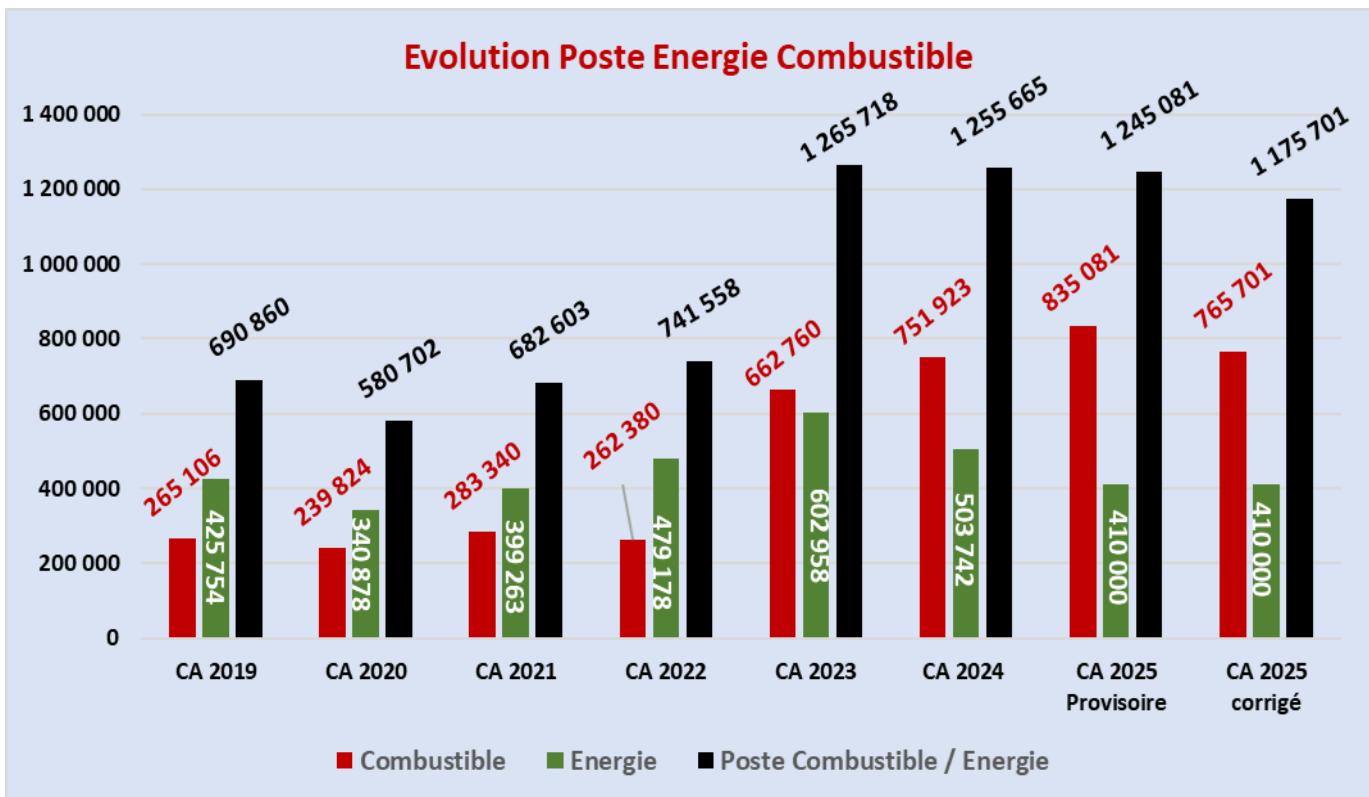
public du Camping du Martinet et par une baisse des charges du personnel mis à disposition du CCAS. Pour les raisons complémentaires se rapporter au chapitre spécifique relatif aux Ressources Humaines.



### 3.B.2 – Charges de combustible et énergie

On constate une stabilité des charges sur le poste global énergie/combustible entre 2023 et 2025, après la forte hausse enregistrée en 2023. Dans le détail nous assistons à une baisse des coûts de l'énergie en 2025 avec un nouveau marché plus avantageux mais en revanche à une hausse des charges de combustible.

La hausse du combustible au projet de CA 2025 s'explique par l'anticipation sur 2025 de la modification du rythme de facturation inscrite au marché de 2026 et par un rattachement en 2025 d'une grosse partie du rattrapage généré. Sans l'effet ponctuel généré par ce passage à la facturation mensuelle, la charge de combustible aurait été quasi similaire entre 2024 et 2025.



### 3.B.3 – La Culture

Cette année 2025 a été marquée par une reprise partielle de la saison culturelle avec 2 spectacles et par l'organisation du salon Ville et métiers d'arts.

### 3.B.4 – La gestion des bois malades

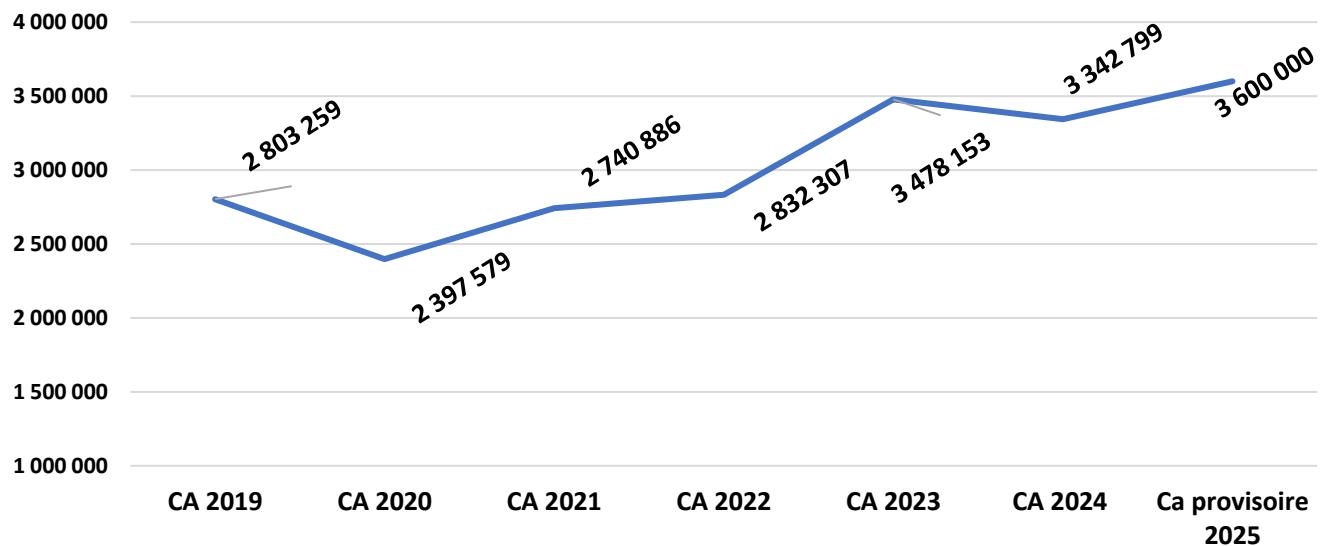
Evolution importante aussi en 2025 qui concerne la gestion par l'ONF des bois atteints par les scolytes. L'opération d'abattage et de vente engendre cette année un bénéfice ponctuel pour la collectivité. En raison du principe budgétaire de non contraction des dépenses et recettes, la totalité des dépenses et des recettes ont été inscrites chacune dans leur section. Pour la partie dépense nous assissons donc à une forte hausse charges en 2025 de 200 000 €. Mais celle-ci est largement compensée dans la partie recettes qui augmente elle aussi fortement.

### 3.B.5 – Les frais de condamnation

La commune a dû prendre en charge des frais de condamnation pour 58 299 €.

Voici donc détaillées les principales raisons expliquant l'augmentation d'environ 250 000 € entre les chiffres du CA 2024 et ceux de 2025 du chapitre des charges à caractère général.

## Charges à caractère général



### 3.B.6 – Les Subventions et contingents

Après une forte hausse entre 2022 et 2023, la contribution au Financement de l'Ecole privée s'est stabilisée autour de 220 000 €.

Le volet subventions aux associations connaît dans sa globalité une baisse, atténuée par une hausse des subventions exceptionnelles. Mais le montant versé en 2025 ne représente plus que 85% du montant de 2023.

Alors que le CCAS comptait sur une autorisation ministérielle de réaffectation de son excédent d'investissement pour couvrir son déficit reporté de fonctionnement, celle-ci n'a pas été accordée à la hauteur du montant escompté (35 000 € au lieu 70 000 €). Avec la volonté d'apurer un déficit antérieur du CCAS afin de débuter 2026 à l'équilibre, la subvention de 2025 a atteint 411 400 €.

### 3.B.7 – Les charges diverses

L'année 2024 avait enregistré une Indemnité de refinancement de la dette à hauteur d'environ 80 000 €. Le montant des charges financières de 2025 est similaire à 2023 malgré la baisse des taux. En effet le refinancement de la dette opéré en 2024 a logiquement généré un nouveau prêt avec un montant annuel d'intérêts supérieur au cumul de ceux des prêts refinancés, comme la logique le veut.

Des provisions pour risque d'impayés et risques de contentieux ont été constituées en 2025. Leur montant a toutefois été divisé par deux au vu des provisions constituées l'année précédente (pour rappel : loyers MBF).

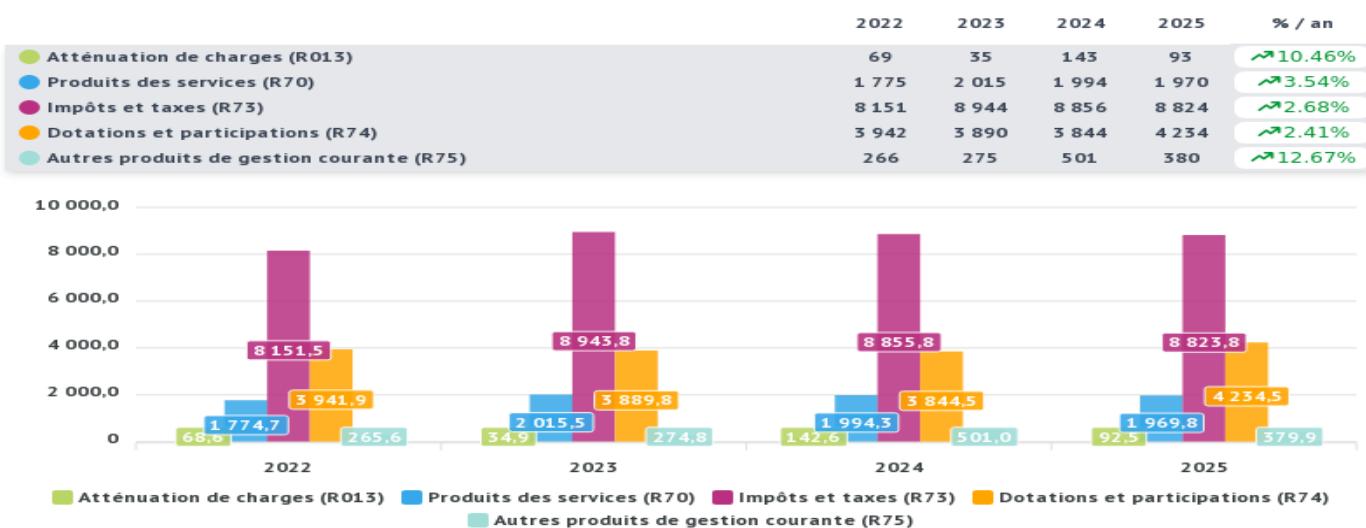
### 3-C) Evolution des recettes sur la période 2019 – 2025

#### Budget Principal

#### Analyse Rétrospective - Les recettes ordinaires de Fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 provisoire
<b>Produits du Domaine</b>	<b>1 743 243</b>	<b>1 454 104</b>	<b>1 559 258</b>	<b>1 774 688</b>	<b>2 015 489</b>	<b>1 994 287</b>	<b>1 969 825</b>
<i>dont refact° BA et CCAS</i>	690 860	684 949	739 794	763 170	968 037	992 640	762 834
<i>dont recettes Police mun</i>	156 554	120 280	119 668	144 018	151 159	191 566	236 670
<i>dont recette bois</i>	13 944	5 160	50 006	104 995	62 830	93 840	343 447
<i>dont recettes Enfance jeunesse</i>	398 302	260 932	330 555	367 288	398 658	391 938	336 527
<b>Fiscalité</b>	<b>9 257 778</b>	<b>9 214 487</b>	<b>8 904 887</b>	<b>8 151 473</b>	<b>8 943 800</b>	<b>8 855 824</b>	<b>8 823 755</b>
<i>dont Taxes foncières et habitations</i>	5 249 777	5 344 207	5 084 112	5 176 990	5 453 526	5 522 377	5 520 000
<i>dont Attribution de compensation</i>	3 151 358	3 134 748	3 151 358	2 470 978	2 787 105	2 684 352	2 684 352
<i>dont Droits de mutation</i>	116 036	138 044	176 996	206 242	166 638	168 860	183 000
<i>dont TICFE</i>	178 185	177 653	177 974	183 930	246 515	169 180	157 138
<i>dont Taxes sur pylônes</i>	72 750	76 200	77 940	79 965	83 880	92 100	96 915
<i>Solde FPIC</i>	18 981	-75 287	-143 511	-150 219	-117 924	5 810	6 105
<i>dont Versts transports</i>	319 134	260 310	204 286				
<b>Dotations</b>	<b>4 472 833</b>	<b>3 816 620</b>	<b>3 554 393</b>	<b>3 941 955</b>	<b>3 889 850</b>	<b>3 844 478</b>	<b>4 234 473</b>
<i>dont DGF totale</i>	3 029 099	2 493 616	1 865 816	1 842 591	1 960 871	1 951 606	2 063 308
<i>dont Compensations</i>	250 879	260 994	700 950	737 441	762 570	752 848	769 687
<i>dont filet de sécurité</i>				110 452	34 099		
<b>Produits de Gestion courante</b>	<b>362 588</b>	<b>350 278</b>	<b>331 737</b>	<b>265 594</b>	<b>274 829</b>	<b>500 999</b>	<b>379 925</b>
<i>dont Loyer</i>	162 408	149 880	138 540	96 193	104 496	93 606	113 295
<i>dont Reversement Résultat Régie Electricité</i>	200 000	200 000	192 721	160 000	160 000	300 000	250 000
<b>Remboursements sur ch de Personnel</b>	<b>79 190</b>	<b>98 705</b>	<b>69 422</b>	<b>68 643</b>	<b>34 877</b>	<b>142 554</b>	<b>92 500</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>48</b>	<b>51</b>	<b>81</b>
<b>Produits exceptionnels</b>							
<i>dont ventes</i>	<b>27 788</b>	<b>46 911</b>	<b>192 696</b>	<b>202 557</b>	<b>484 658</b>	<b>119 756</b>	<b>127 700</b>
<i>dont ventes</i>	2 128	2 550	126 000	174 080	153 295	88 867	127 700
<i>dont don</i>					215 319		
<b>Reprises sur provisions</b>						<b>6 486</b>	
<b>Total</b>	<b>15 943 447</b>	<b>14 981 108</b>	<b>14 612 414</b>	<b>14 404 935</b>	<b>15 643 551</b>	<b>15 464 435</b>	<b>15 628 259</b>

## Détail recettes de gestion en k€



## 3-D) - Principales Evolutions

### 3.D.1 – Légère baisse des recettes du Domaine

Les recettes du domaine ont progressé sur la période de 13% mais enregistrent une légère baisse depuis 2024. Un travail particulier a pourtant été effectué depuis 2 ans pour réévaluer les tarifs, que ce soit en matière de police municipale, enfance jeunesse, cimetières... Ces revalorisations tarifaires ont eu un effet bénéfique.

Malgré la baisse globale du chapitre on enregistre de manière ponctuelle une recette plus importante de vente de bois, d'environ 120 000 € une fois déduits les frais de gestion et d'abattage des bois.

Cette légère baisse enregistrée sur les recettes du domaine est consécutive à la baisse significative des charges refacturées tant aux Budgets annexes qu'au CCAS. Pour les budgets annexes un recalcul des couts réels a été effectué engendrant une baisse de produits, quant au CCAS une baisse des personnels mis à disposition a entraîné simultanément une baisse des refacturations.

### 3.D.2 – Erosion de la Fiscalité

Sur la première partie de la période analysée, la commune a connu le transfert de la compétence mobilité et simultanément perdu la fiscalité correspondante, et vu diminuer les attributions de compensations.

Pour rappel la commune est redevenue éligible à compter de 2024 à un léger reversement du FPIC et non plus à un unique prélèvement à charge.

Pour 2025, nous enregistrons une hausse des droits de mutations au plus bas en 2023 et 2024.

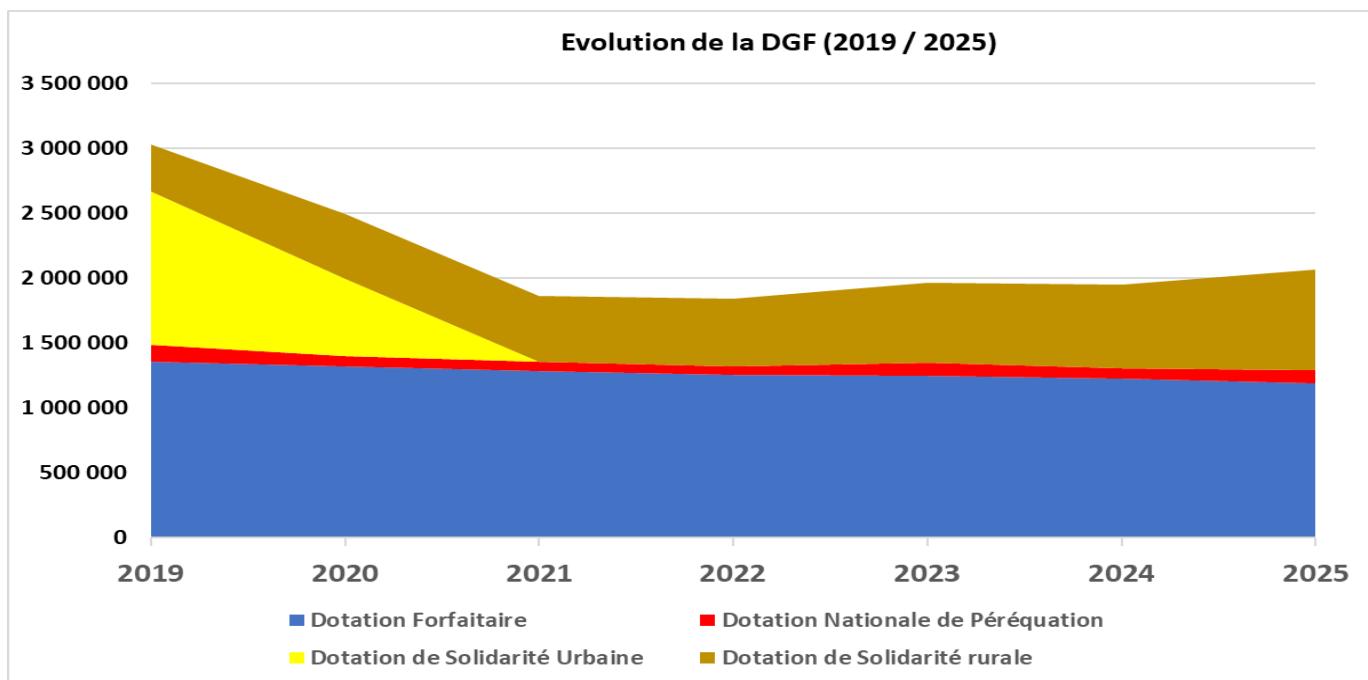
Nous constatons aussi une stagnation des impôts locaux. En 2025, nous notons une baisse imprévue de 44 000 € par rapport aux états de notifications des bases concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette baisse est consécutive à la cession de résidences secondaires au profit de résidences principales non imposées, mais aussi aux demandes de corrections de la part des propriétaires.

Ces corrections concernaient une réaffectation de la classification de la résidence (principale / secondaire) et l'exonération de TH pour certains professionnels et pour les locaux d'association.

### 3.D.3 – Les Dotations

La subvention exceptionnelle de l'Etat de 230 000 €, obtenue en 2025.

Le classement de la Commune de Saint Claude dans le Zonage FRR (France Ruralité Revitalisation) a permis une revalorisation de la Dotation de Solidarité rurale.



### Evolution de la DGF

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dot° Forfaitaire	1 449 900	1 396 991	1 358 907	1 316 695	1 280 132	1 253 736	1 246 521	1 227 904	1 187 080
DSU	1 097 061	1 143 344	1 178 516	589 258					
DSR Bourg C	347 698	354 160	364 358	365 773	375 340	386 443	456 637	472 518	567 022
DSR Péréquat°				137 174	134 100	133 792	158 053	174 431	208 273
DNP	152 565	138 663	127 318	84 716	76 244	68 620	99 660	76 753	101 520
<b>Total</b>	<b>3 047 224</b>	<b>3 033 158</b>	<b>3 029 099</b>	<b>2 493 616</b>	<b>1 865 816</b>	<b>1 842 591</b>	<b>1 960 871</b>	<b>1 951 606</b>	<b>2 063 895</b>
<i>Baisse // N-1</i>		-14 066	-4 059	-535 483	-627 800	-23 225	118 280	-9 265	112 289

### 3.D.4 – Affectation du résultat au Budget ville

Une remontée exceptionnelle du résultat de la Régie a été effectuée sur 2024 et 2025 à

raison de 300 et 250 000 € respectivement. Ce prélèvement coïncidait avec une production exceptionnelle sur les années 2023 et 2024.

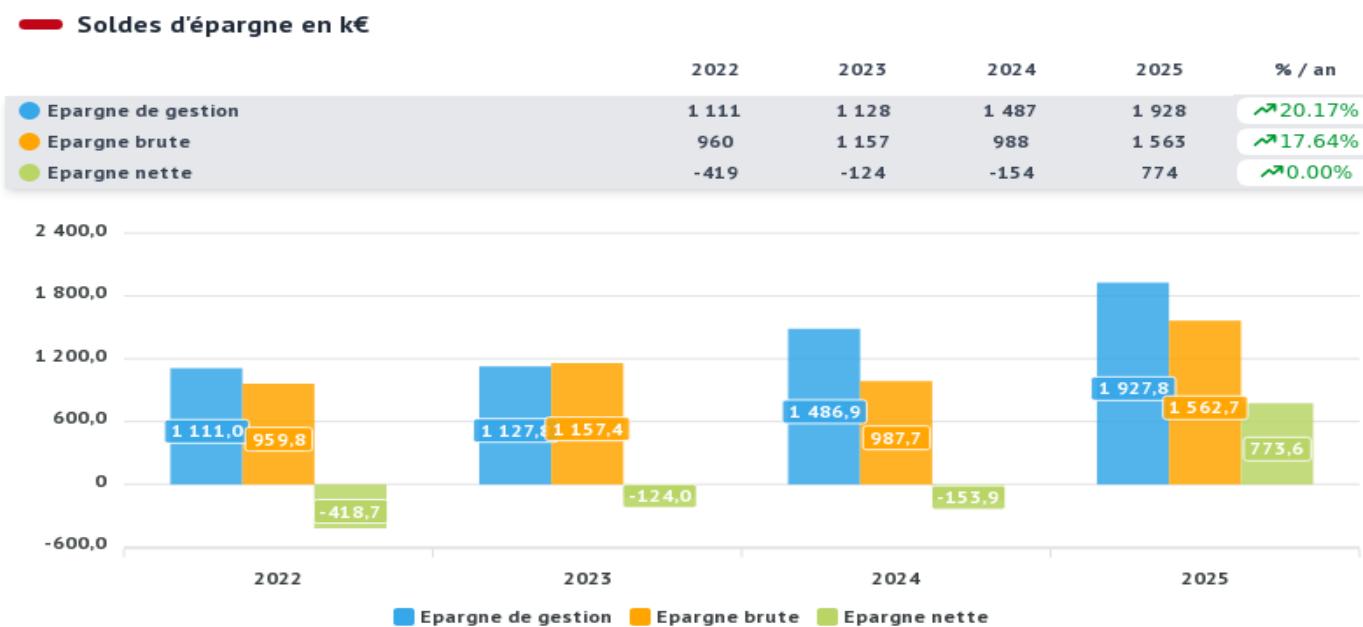
### 3-E) – Epargne Brute et Nette

La CAF ou capacité d'Autofinancement ou Epargne désigne la même chose et sont employées indifféremment dans le présent document.

Rappel des notions :

L'Epargne est le solde après la soustraction des dépenses réelles aux recettes réelles

- L'Epargne de gestion est le solde après soustraction des dépenses réelles aux recettes réelles (*ordinaires hors produits et charges financiers et exceptionnels*)
- L'Epargne brute est le solde après soustraction de toutes les dépenses réelles aux recettes réelles
- L'Epargne nette consiste à déduire de l'Epargne brute l'annuité en capital de la dette



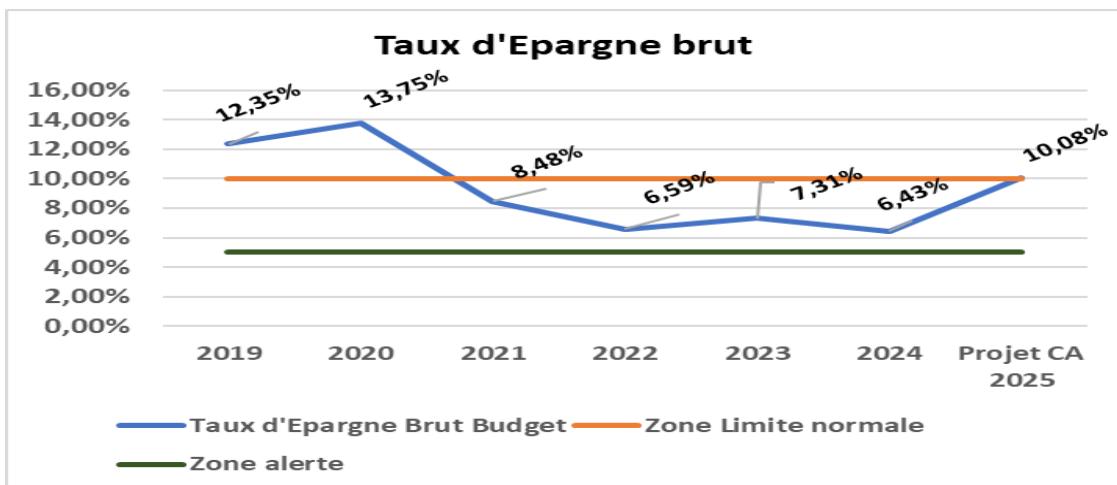
L'Epargne est un indicateur de santé financière des collectivités, de l'aisance de sa section de fonctionnement capable de générer un excédent de fonctionnement, mais aussi de sa capacité à investir tout en limitant le recours à l'endettement.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2021, nous atteignons une CAF nette positive. C'est-à-dire que notre fonctionnement dégage suffisamment de résultat pour financer non seulement l'annuité de la dette mais aussi une partie des investissements.

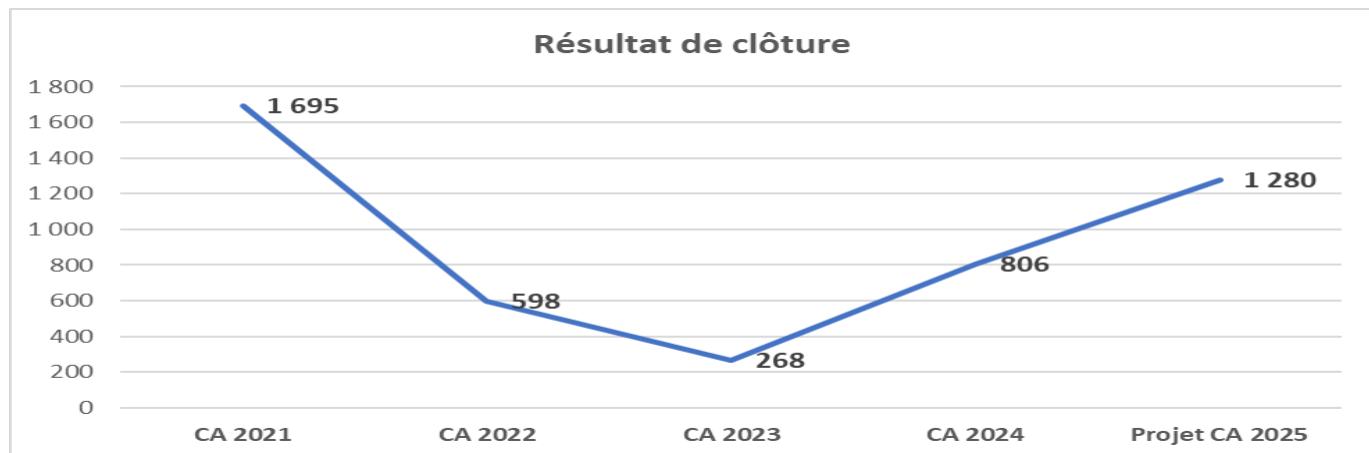
Pour rappel, aux différentes raisons évoquées ci-dessus expliquant l'augmentation de l'Epargne Brute, il faut ajouter le refinancement de la dette qui conjugué au désendettement naturel, a permis une économie de 360 000 € d'annuité de dette.

On considère que sous le taux de 10% d'Epargne brut, la situation de la collectivité se

complexifie. Nous repasserions juste au-dessus de ce taux pour se situer dans la norme plancher.



### 3-F) Résultat de clôture



### 3-G) Capacité de Désendettement

En 2025, nous avons débloqué un solde d'emprunt à hauteur de 230 000 €. Cet emprunt était inscrit en reste à réaliser 2024. En 2025 nous inscrivons en Reste à réaliser un emprunt de 650 000 € qui ne sera débloqué qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2026.

La hausse de la Caf brute en 2025 entraîne mécaniquement la bonification du ratio de désendettement. En 2025 la situation s'est nettement améliorée et a permis que la ville ne soit plus inscrite dans le réseau d'alerte de la DGFIP. Le ratio passe en 2025 à un désendettement autour des 7 ans.

Ce ratio fait partie aussi des indicateurs de santé financière. Pour rappel, la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans. A partir de 15 ans la collectivité est dans le rouge. Mais il faut rappeler que cet indicateur peut varier fortement d'une année sur l'autre. Cette

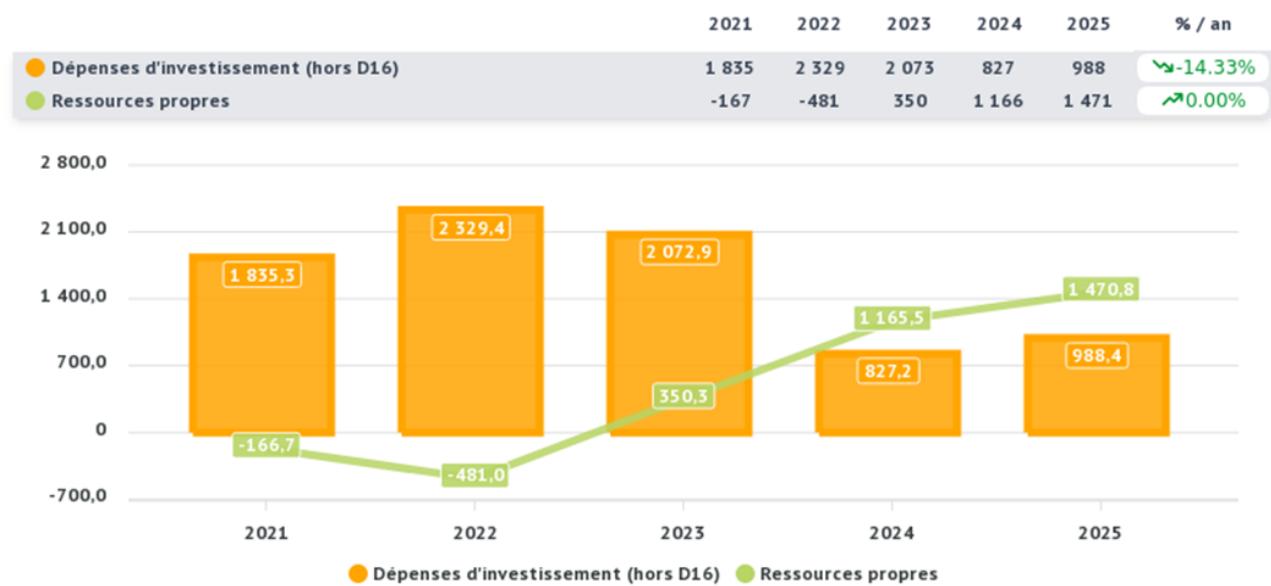
réalité vaut particulièrement pour nous en 2025 avec plusieurs recettes exceptionnelles d'importance que nous ne retrouverons pas, ou que partiellement.

<b>Situation critique</b>		<b>15 ans et +</b>
<b>Zone de danger</b>		<b>13 à 15 ans</b>
<b>Situation à surveiller</b>		<b>10 à 13 ans</b>
<b>Bonne situation</b>		<b>0 à 10 ans</b>

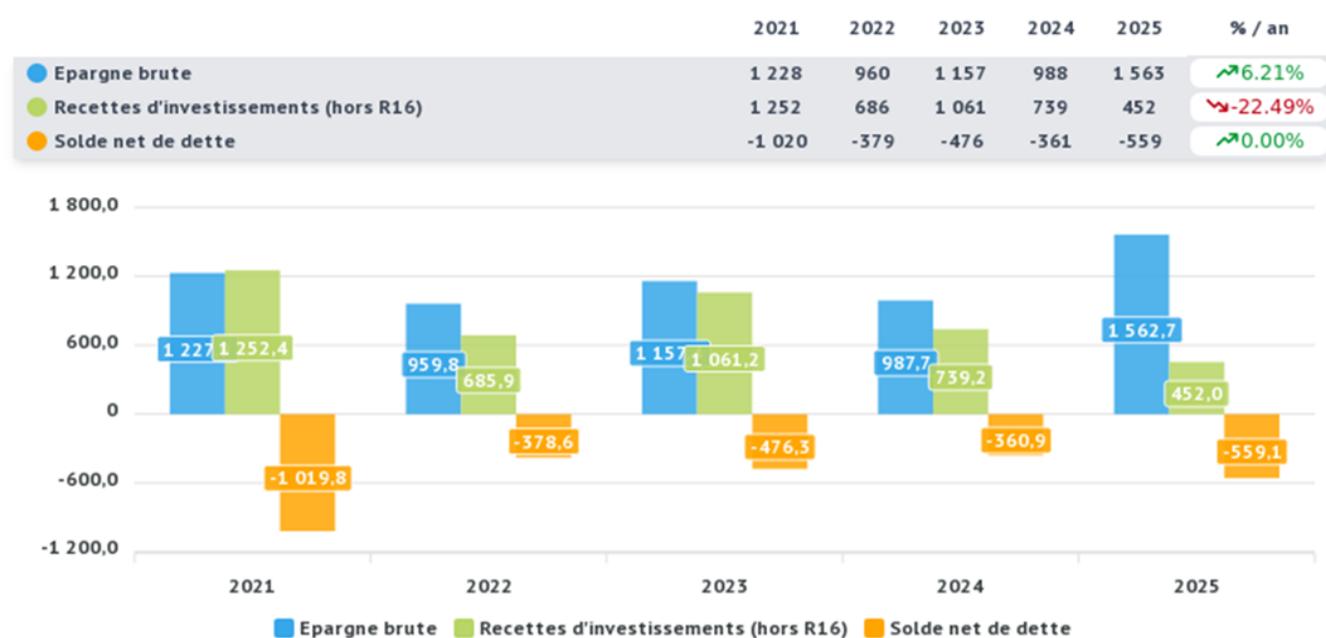
### 3-H) Dépenses d'Equipements au ralenti et une hausse des ressources propres

Les dépenses d'équipement ont été divisées par plus de deux sur les deux derniers exercices.

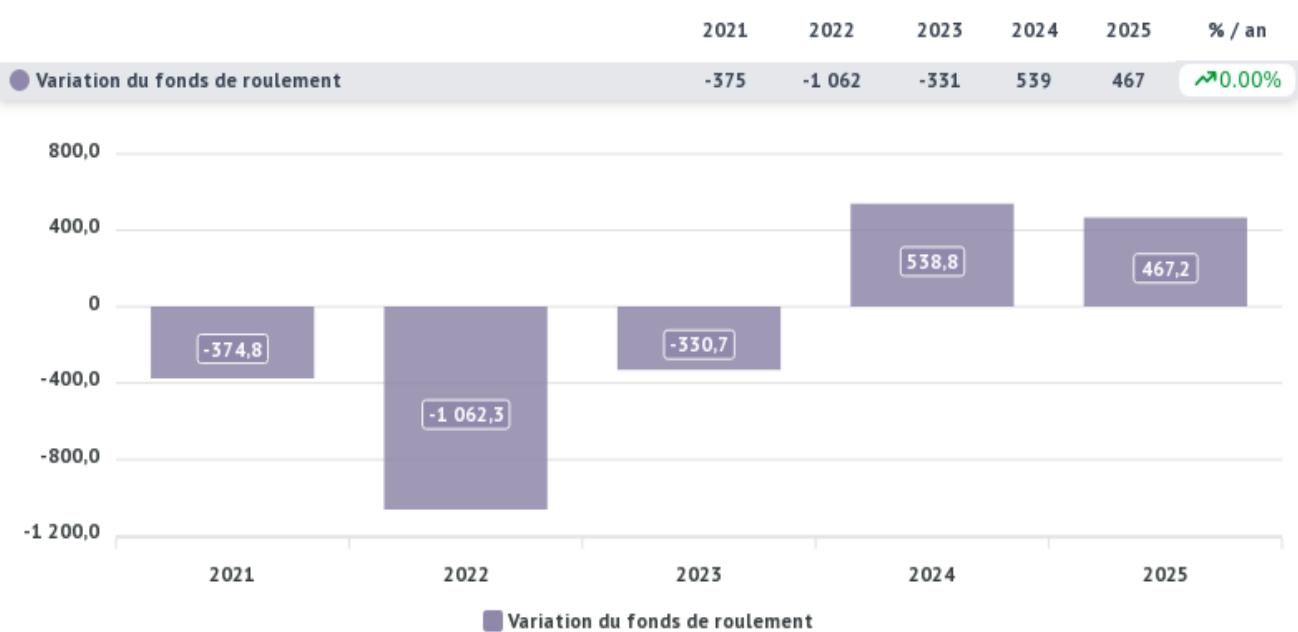
#### — Dépenses d'investissement et ressources propres en k€



#### — Détail ressources propres en k€



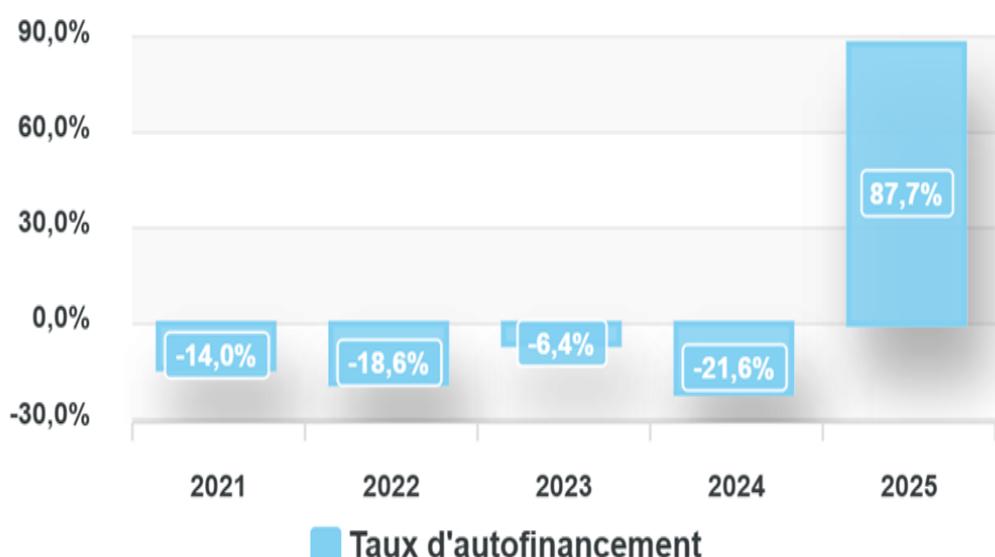
### ■ Variation du fonds de roulement en k€



L'effet conjugué du désendettement (*indiqué ici comme solde net de dette*), de l'augmentation de l'Epargne et du désendettement explique l'amélioration de la situation, c'est-à-dire la bonification du financement propre, du fonds de roulement et une baisse du recours à l'emprunt.

L'Epargne nette dégagée en 2025 équivaut à 87.7% du montant des dépenses d'équipement liquidées en 2025 (*hors subventions d'équipement versées et participations*). C'est ainsi que l'on calcule le taux d'autofinancement représenté sur le graphique ci-après.

Auparavant nous avions des taux négatifs en raison d'une Epargne nette négative. En 2024, l'Epargne nette négative représentait 21.6% des dépenses d'Equipements réalisées.



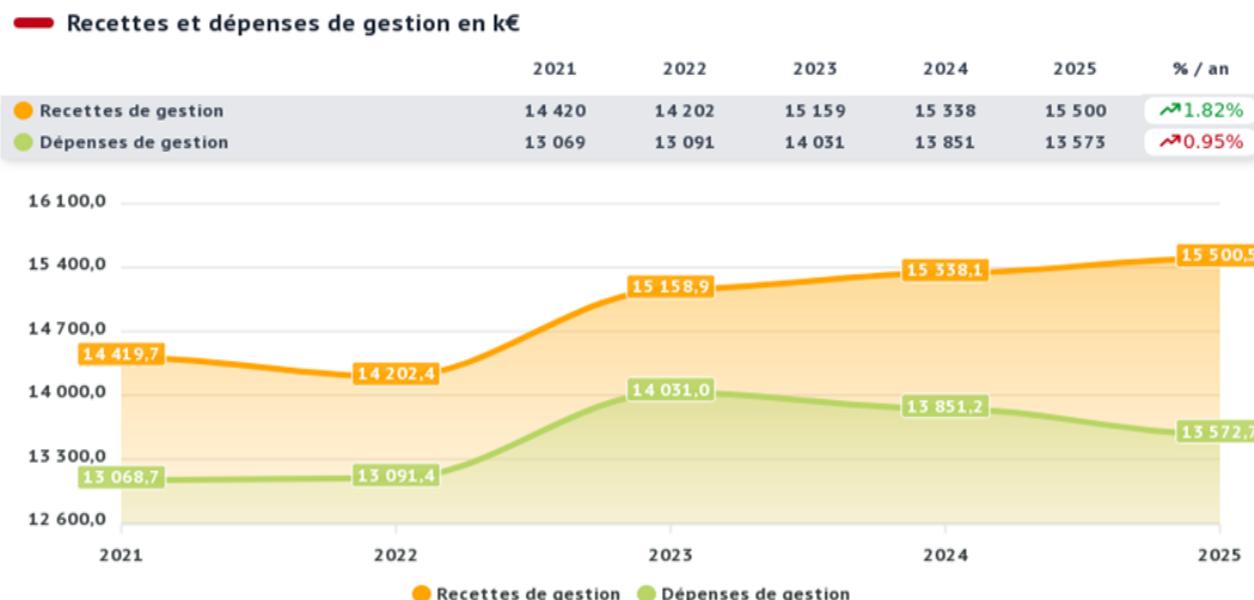
	2022	2023	2024	CA Provisoire 2025
<b>Recettes d'investissement</b>				
<b>hors emprunts (A)</b>	<b>511 120,97</b>	<b>900 060,69</b>	<b>631 298,05</b>	<b>235 816</b>
dont FCTVA	255 659,50	348 104,02	277 754,33	103 797
dont Taxe d'aménagement	8 766,86	9 496,30	2 991,48	1 167
dont subv.équip.reçues	246 694,61	542 460,37	350 552,24	130 852
<b>Produits de cessions (F)</b>	<b>174 080,00</b>	<b>160 532,36</b>	<b>107 298,29</b>	<b>127 700</b>
<b>CAF nette (B)</b>	<b>-418 724,13</b>	<b>-123 953,98</b>	<b>-153 941,00</b>	<b>773 578</b>
<b>Financement propre (A+B+F) = ( C)</b>	<b>266 476,84</b>	<b>936 639,07</b>	<b>584 655,34</b>	<b>1 137 094</b>
<b>Dépenses d'investissement (D)</b>	<b>2 328 658,83</b>	<b>2 072 251,22</b>	<b>815 022,80</b>	<b>988 000</b>
dont dépenses d'équipement	2 246 762,39	1 951 585,91	711 488,01	893 609
dont subv.équip.versées	81 896,44	120 665,31	103 534,79	94 391
<b>Besoin ou capacité de financement (C-D)</b>	<b>-2 062 181,99</b>	<b>-1 135 612,15</b>	<b>-230 367,46</b>	<b>149 094</b>
<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>805 000,00</b>	<b>780 703,30</b>	<b>230 000</b>

Les recettes d'investissements listées ci-dessus ajoutées à la l'Epargne nette de 2025 ont suffi à financer les dépenses d'investissements (*excédentaire de 94 000 € au vu des chiffres provisoires*). C'est ce qu'on désigne par capacité de financement.

Le prêt de 230 000 € avait été souscrit en 2024 mais débloqué en 2025 et s'est ajouté à notre capacité de financement. Il a ainsi participé à la reconstitution d'un fonds de roulement tombé au plus bas en 2023.

### 3-I) – Une amélioration récente et provisoire de la Santé financière

L'évolution des courbes de dépenses et de recettes de gestion ont tendance à s'écartier depuis 2024. Auparavant nous étions dans une tendance à l'effet ciseaux. En 2025 nous constatons une nette amélioration de la santé financière de la collectivité. Comme nous l'avons vu, plusieurs causes expliquent cette amélioration.

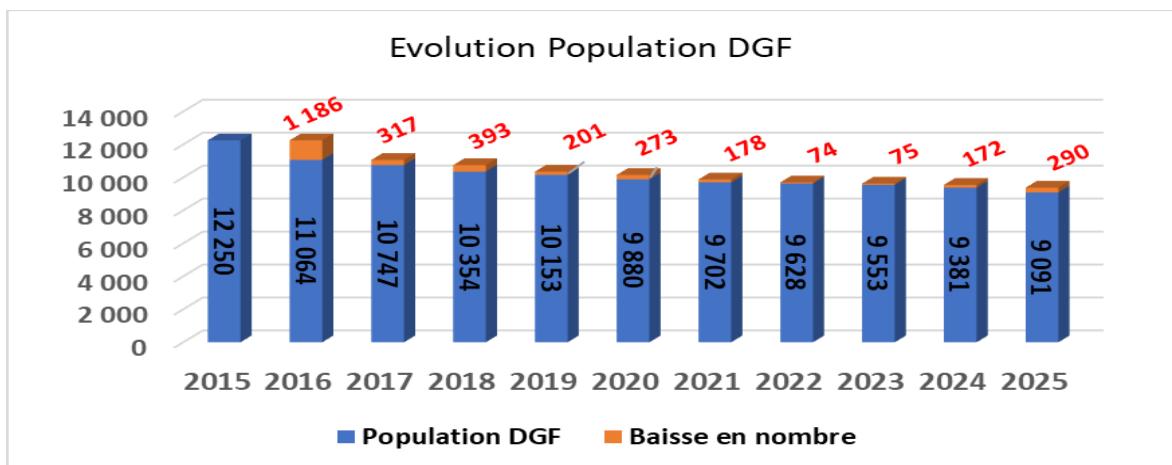


Cette nette amélioration est due par une nette décélération sur les dépenses d'équipement permettant un moindre recours à l'emprunt et une amélioration du fonds de roulement. Elle est consécutive aussi d'évènements plus ou moins ponctuels :

- sans perspective d'avenir :
  - o la subvention exceptionnelle de 230 000 €
- très incertains :
  - o La recette exceptionnelle de vente de bois
  - o L'affectation élevée du résultat de la régie
  - o Un taux d'absentéisme du personnel, non remplacé, et susceptible d'évoluer à la baisse

Cependant il faut garder en mémoire la fragilité structurelle de la ville liée à sa courbe démographique :

- o baisse démographique avec une baisse de la population DGF entrant dans le calcul des recettes de l'Etat. Effet d'infléchissement de la dynamique des dotations.



- o baisse démographique qui engendre une baisse de fréquentation des équipements : accueils de loisirs, écoles, crèche. Stagnation voire baisse des recettes afférentes.

Une comparaison reste toujours délicate, surtout dans la mesure où la ville de Saint-Claude, de par sa position géographique et son statut de sous-préfecture, porte la majeure partie des équipements et services du territoire. Elle reste utile pour se rappeler elle demeure structurellement fragile

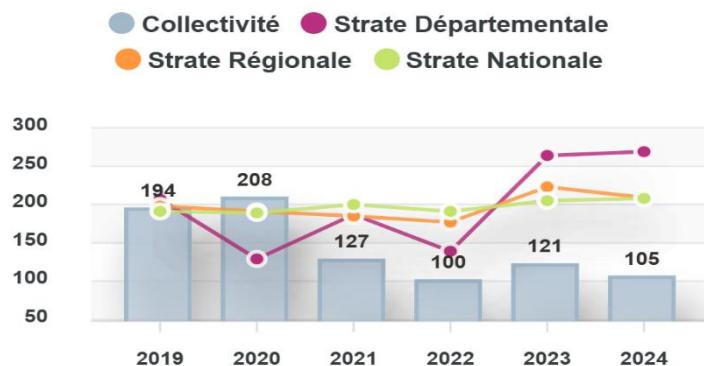
### **3-J) – Une comparaison qui nous rappelle notre fragilité**

- Endettement par habitant comparé aux autres collectivités



En 2025 nous nous devrions être à environ 1 205/hab

#### - Epargne par habitant comparé aux autres collectivités



En 2025 nous nous devrions être à environ 170/hab

#### -Désendettement par année comparé aux autres collectivités



En 2025 nous nous sommes aux alentours de 7 années de désendettement.

## Partie 4 : Focus sur les Ressources humaines

L'année 2025 a vu les dépenses de personnel diminuer par rapport à 2024. Ces dépenses sont aussi inférieures au BP 2025, ce qui traduit un sous-consommé par rapport aux prévisions.

Principales raisons et faits marquants :

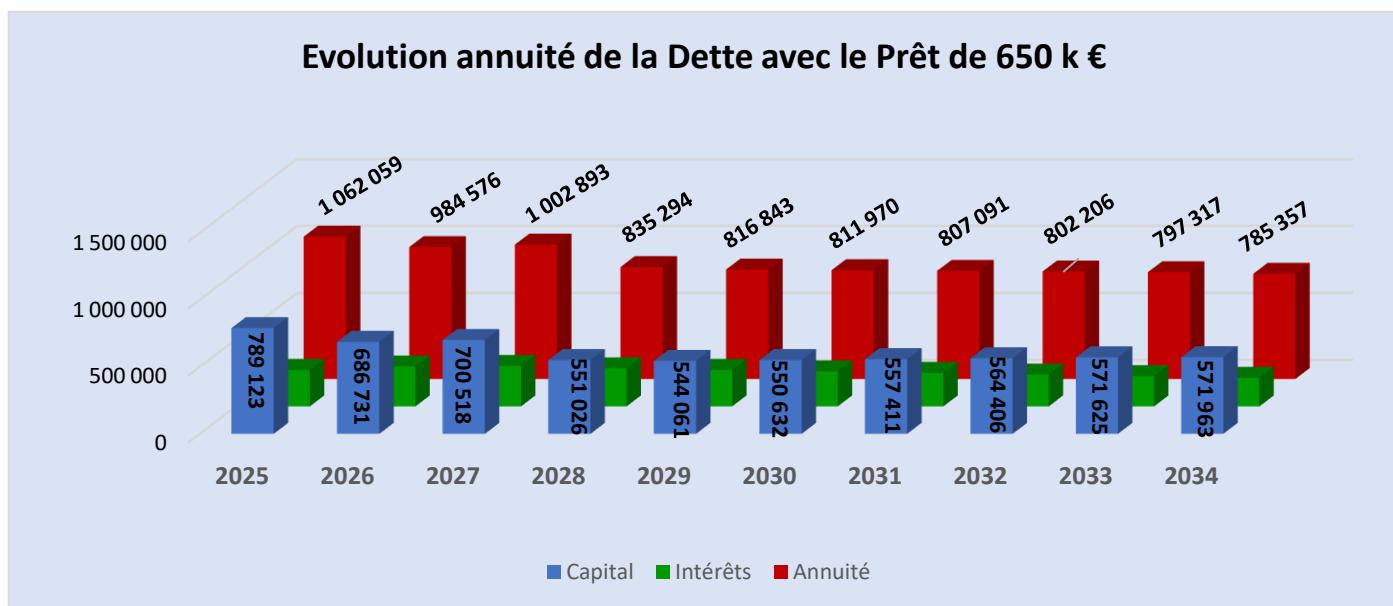
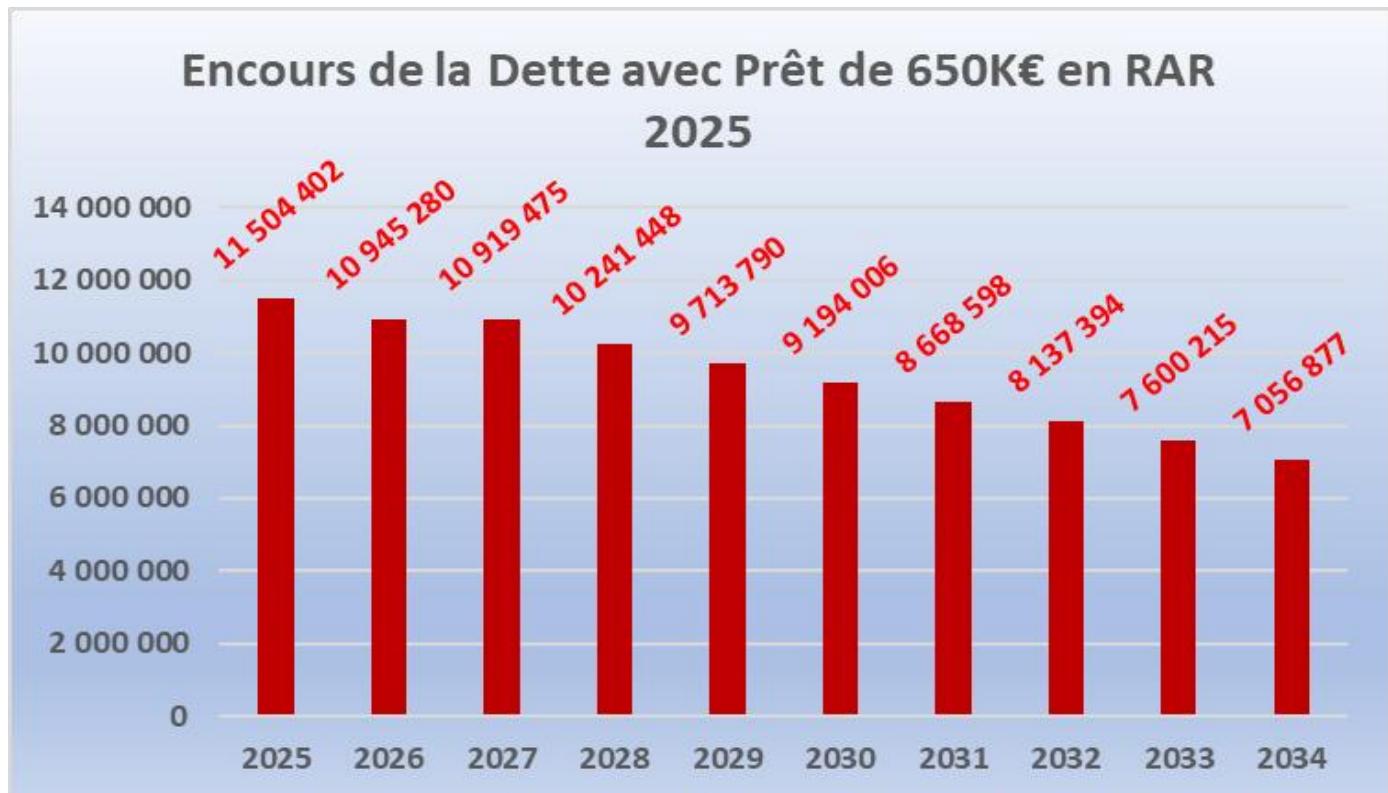
- Poursuite de la rationalisation des postes et de l'optimisation des ressources allouées à chacune des directions,
- Remplacement seulement partiel d'agents en arrêt maladie, la collectivité ayant privilégié la valorisation du régime indemnitaire des agents assurant les missions par intérim,
- Baisse de l'assurance statutaire de 70 000 €.

Pour 2026, le BP sera inférieur au BP 2025, mais sera supérieur au réalisé 2025. Les points importants à préciser pour cette année à venir sont :

- 1 à 2 postes structurants à remplacer qui vont nécessiter un tuilage, astreignant la collectivité à payer deux salaires simultanément,
- 2 créations de poste d'adjoint technique pour les services techniques, afin de renforcer les équipes de terrain (voirie, logistique...), après plusieurs années de non remplacement des départs en retraite,
- 2 créations de poste pour la Police Municipale : 1 agent de police et 1 ASVP,
- 2 postes pourvus pour le Centre Social sur une année pleine : 0.5 ETP coordinateur emploi et 1 ETP adulte relais,
- Prise en compte budgétaire des retours potentiels d'agents actuellement en maladie,
- Impact de l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurants sur une année pleine (7€ au lieu de 4€),
- Augmentation des enveloppes affectées au régime indemnitaire des agents, compte tenu de l'augmentation du nombre d'agents éligibles,
- Participation à la mutuelle santé des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (15€ / mois et /agent),
- Nouvelle hausse des cotisations patronales sur le régime de retraite des agents titulaires (CNRACL + 3%, soit 37.65%),
- Augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier de 1,18 %.

## Partie 5 : L'Endettement de la commune

(Encours au 01/01/N)



On observe une baisse d'annuité entre 2026 et 2028 de 150 000 €. Si l'on pouvait compter sur une Epargne brute similaire à celle de 2025, cette baisse conséquente d'annuité laisserait la possibilité de contracter un prêt de 2.3M€ sur 25 ans à un taux fixe de 4%.

Avec ce nouveau prêt et en conservant une Epargne brute similaire à celle de 2025, l'encours de la dette augmenterait fin 2027 à 12.5M€ et le ratio de durée de désendettement

(Encours/Epargne Brute) à 8 années. Une baisse d'Epargne brute de 500k€ par rapport à 2025 nous ferait atteindre le seuil d'alerte de 12 ans pour nous désendetter.

Aussi, il convient de rester prudent en matière de nouvel endettement car un recours régulier à l'emprunt risque d'être nécessaire et il faudra alors que notre Epargne et notre encours soient en correspondance pour rester dans des ratios acceptables.

## Partie 6 : La Fiscalité

	Bases 2023	Produit	Bases 2024	Produit	Bases 2025	Bases 2025	Taux	Produits attendus 2025 Etat 1259	Produit	Compensation
	Définitives	perçu CA 2023	Définitives	perçu CA 2024	Prévis° état 1259	Définitives	inchangé	perçu CA 2025	2025 de recentrage CA 2025	
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	1 283 563	197 015	1 258 996	193 248	1 117 000	824 935	15,35%	171 460	126 628	20 413
Taxe foncière	11 471 828	6 636 220	11 630 045	6 728 320	11 804 000	11 795 541	57,86%	6 829 794	6 824 647	
Taxe foncière non bâti	160 468	97 717	166 793	70 387	170 700	149 907	42,20%	72 035	63 261	
Contribution coef correcteur		-1 450 518		-1 472 465				-1 495 420	-1 494 392	
<b>Total Recettes</b>	<b>5 480 434</b>		<b>5 519 490</b>					<b>5 577 869</b>	<b>5 520 144</b>	<b>20 413</b>

Un produit des impôts locaux 2025 similaire à celui de 2024. La raison vient à la fois de l'érosion des bases, mais aussi de la baisse imprévue au moment du budget 2024 des produits et base de taxe d'habitation. Cette baisse est pour moitié compensée par une dotation de recentrage.

## Partie 7 : Orientations Budgétaires 2026

La loi de Finances 2026 n'étant pas encore votée, le projet de budget 2026 devra intégrer la version initiale de coupes budgétaires à destination des collectivités.

### 7-A) Prévisions de baisses de recettes :

- Une baisse globale de la DGF de 27 000 € ; cette baisse doit composer entre la baisse structurelle d'une Dotation forfaitaire non revalorisée, d'une DSR qui doit atteindre la hausse totale prévue par l'intégration dans le Zonage FRR et d'une DNP assez variable d'une année sur l'autre.
- Une baisse estimative de 58 000 € des compensations de l'Etat sur les bases fiscales exonérée à son niveau de 2021.
- Une baisse prudente de 50 000 € de l'affectation de résultat de la Régie.
- Une prévision de recettes de bois équivalentes aux dépenses de coupe et de gestion. Solde à 0

- Une inscription prudente de recettes en baisse de 160 000 € sur la gestion de la compétence Enfance jeunesse, liée au manque de réelle visibilité quant à l'évolution des taux de fréquentation.
- Une recette exceptionnelle d'occupation du Domaine (Travaux friche Chacom) non réinscrite : 23 560 €
- Une recette exceptionnelle de l'Etat de 230 000 € non réinscrite

**A ce stade on prévoit au BP 2026 une baisse de recettes par rapport au projet de CA 2025, dans une fourchette comprise entre 750 000 et 800 000 €.**

### **7-B) Prévisions de hausse des dépenses :**

- Dépenses de réfection de voirie pour une enveloppe de 85 000 €
- Des travaux de gros entretien, la Maîtrise, réparation suite effractions : 35 000 €
- Une baisse notable sur le poste Energie combustible avec une baisse prudente à hauteur de 330 000 €, consécutive au renouvellement du marché de combustible où le prix de fourniture a été divisé entre 2 et 3 par rapport à l'ancien marché. Toutefois, cette baisse est atténuée par la hausse des taxes et par l'intégration au marché groupé d'Energie
- Evolution des dépenses informatiques : mise en facturation de la maintenance des serveurs pour 21 000 € et charges en hausse de licences, maintenance et hébergement de nouveaux logiciels pour 49 000 €.
- Inscription des charges de personnel en hausse de 370 000 € (4.2%) par rapport au projet de CA, mais en baisse de 170 000 € par rapport au BP 2025. Se reporter au chapitre Ressources humaines.
- Des nouvelles provisions pour risques, toutefois en baisse d'environ 30 000 € par rapport au CA.
- Une prévision en hausse de 150 000 € de crédits pour les services techniques. Cette hausse est consécutive à un besoin croissant de travaux de gros entretien et de réparations d'équipements, véhicules... et pour 33 000 € de travaux en régie concernant des opérations de relamping et d'aménagement de parking.
- **A ce stade on prévoit au BP 2026 une hausse de dépenses comprise dans une fourchette entre 450 000 et 500 000 €**

La CAF brute prévisionnelle serait ainsi en baisse d'environ 1 250 000 €, par rapport au CA 2025, et de 80 000 € par rapport au BP 2025.

L'annuité en capital de la dette évoluant à la baisse d'environ 100 000 € en 2026, nous obtiendrions une CAF nette une baisse d'environ 1 100 000 € pour atteindre une prévision de CAF nette négative d'environ – 350 000 €

## Partie 8 : Les Investissements

### 8-A) Projection de Réalisation 2025 et RAR 2025 :

En termes d'équipement et de participations nous devrions atteindre 1 M€.

En matière de RAR (Restes à Réaliser) 2025 :

- dépenses
  - Solde du Triangle Touristique : 800 000 €
  - Solde de Relamping : 108 000 €
  - Solde de travaux Chaufferies : 41 000 €
  - Solde MOE Archives : 64 000 €
  - Logiciel Portail Famille : 25 000 €
  - Divers 63 000 €
- recettes
  - Prêt souscrit en 2025 : 650 000 €
  - Subvention DETR - Triangle : 241 400 €
  - Diverses subventions : 66 000 €

Alors que le résultat cumulé de fonctionnement devrait dépasser les 2.2M€, nous prévoyons une consommation de cette réserve à hauteur de 1 M€ pour couvrir le déficit de la section d'investissement et ainsi autofinancer les équipements 2025, les Restes à Réaliser et le report négatif de 2024 de la section d'investissement.

Nous estimons ainsi un résultat de clôture à environ 1.28M€

### 8-B) Les Investissements 2026 :

#### Proposition de mise en place d'une APCP :

Il sera proposé au moment du vote du BP 2026 et de la délibération d'autorisation de signature du marché de travaux pour les Archives, d'une APCP (Autorisation de programme et crédits de paiement). Ce dispositif autorise à la fois un montant maximum d'engagement des dépenses et un phasage annuel de celles-ci sans avoir à faire financer sur un seul exercice une opération pluriannuelle. Les montants figurant dans les tableaux sont les montants de crédits pouvant être affectés sur 2026 tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant des travaux à répartir sur les 2 années à venir (2026 et 2027) est estimé à 1 272 000 € avec un solde de Maitrise d'œuvre de 64 000 €.

Les subventions attribuées sont de 454 500 € (SIAF + Département) dont 180 000 € perçues. Une demande est en cours de dépôt auprès de l'Europe (FEDER) et de l'Etat (DETR).

<b>Nature des Investissements</b>	<b>Montant TTC</b>
Archives Tvx Aménagement (CP 2026)	800 000
Crèche - Phase concours Architecte	60 000
Péril rue Antide Janvier	78 400
Etudes Passe à poisson + passerelle Rochette	46 000
Relamping	254 000
Chaufferie - Travaux et Etude opérationnelle	83 000
Salle des fêtes - aménagement RDC	96 000
Grenette - Etanchéité chéneaux (plus adaptés)	52 000
Fresques	18 000
Aire de Jeux - Cathédrale (2026)	65 200
Mobilier urbain	69 000
Barrières montée de la Cueillette (2026)	50 000
Parking Martinet aménagé + démolition club h	72 000
Transfo Sictom dépollution	36 000
Visiophones - Mise en place *11 établissement	53 000
Caméras - Dépôts + Centre technique	25 000
Horodateurs - Changements *7	53 000
Engins et véhicules	115 500
Ecoles - Travaux et matériels	67 000
Prevention - matériels équipements	30 000
Informatique - Equipements	77 200
Divers	35 000
<b>Sous/total Equipements</b>	<b>2 235 300</b>
Subvention au SDIS	35 000
Subventions et fonds de concours divers	82 000
<b>Sous/total Subv° Equipement + fds concours</b>	<b>117 000</b>
Participation AFL	10 700
<b>Sous/total Participation</b>	<b>10 700</b>
<b>Total</b>	<b>2 363 000</b>

<b>Nature des Recettes</b>	<b>Montant</b>
FCTVA	90 000
Subventions Archives (APCP)	70 000
Subventions Triangle	400 000
Subvention Anah Péril	52 421
Subventions diverses	30 000
divers	1 700
<b>Total</b>	<b>644 121</b>

Les APCP peuvent être modifiées à tout moment par délibérations tant en montant d'engagement global qu'en répartition de crédits par année.

Par ailleurs, dans l'enveloppe des investissements 2026, des évolutions sont attendues pour intégrer les éventuels coûts de fouilles archéologiques et de report éventuellement induit des travaux d'aménagement du Triangle.

### **8-C) Programmes de travaux qui dépasseront 2026 :**

Ont été inscrits en 2026 des portions de dépenses qui devraient être englobées dans des programmes pluriannuels :

- Rénovation des chaufferies (25 au global)
- Barrières (prévoir un changement sur 6km à environ 130 € ht/m<sup>2</sup>) environ 1M€
- Aires de jeux (400K€ estimés)
- Rénovation voirie (une répartition entre dépenses d'investissement et de fonctionnement reste à réaliser – estimation à 800 €)
- Rénovation des ponts
- Travaux d'accessibilité
- Travaux de rénovation énergétique (cf décret tertiaire notamment)

Lors du lancement des marchés les programmes seront à estimer et à phaser en fonction des possibilités financières de la commune et à inscrire dans une APCP globale.

Ainsi, on constate une forte augmentation des inscriptions d'investissement en 2026 par rapport aux réalisations des années antérieures. En prenant en compte le phasage des Archives sur deux exercices nous sommes aux alentours des 2.4M€. Mais en intégrant les RAR 2025 cette hausse représente le triple des réalisations des deux années antérieures. Si les dépenses 2024 et 2025 ont eu de faibles taux de réalisation, induits par la situation financière de la collectivité. Les taux de réalisation de 2026, et au-delà, seront nécessairement plus élevés.

Au vu de l'Epargne brute prévisionnelle de 2026, et en prenant en compte de manière prudente les taux de réalisation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement il est utile de rappeler que les investissements proposés sont très ambitieux pour notre santé financière et qu'il sera opportun, au-delà des 2 prochains exercices, que les prévisions de dépenses d'investissement, restent comprises entre 1 et 1.5M€ maximum.

Entre 2027 et 2028 nous bénéficierons d'une baisse d'annuité de la dette, et même si cette baisse arrive un an trop tard, elle pourrait aider à financer de manière opportune les deux années d'investissement à venir. La condition reste que la réalisation budgétaire soit plus optimiste que la perspective de budget 2026. A défaut d'une stabilisation dans le temps du montant de l'Epargne qu'on s'apprête à obtenir pour 2025, d'autres pistes pourraient au moins de manière ponctuelle aider à financer l'enveloppe de dépenses prévisionnelles :

- Des produits de vente comme financement externe,
- Un meilleur taux de subventions sollicitées et obtenues,
- Un travail de rationalisation et d'optimisation de nos équipements et de nos services à mener, à même de générer des économies de fonctionnement tout en maintenant un niveau satisfaisant et pertinent de réponse aux besoins des habitants.

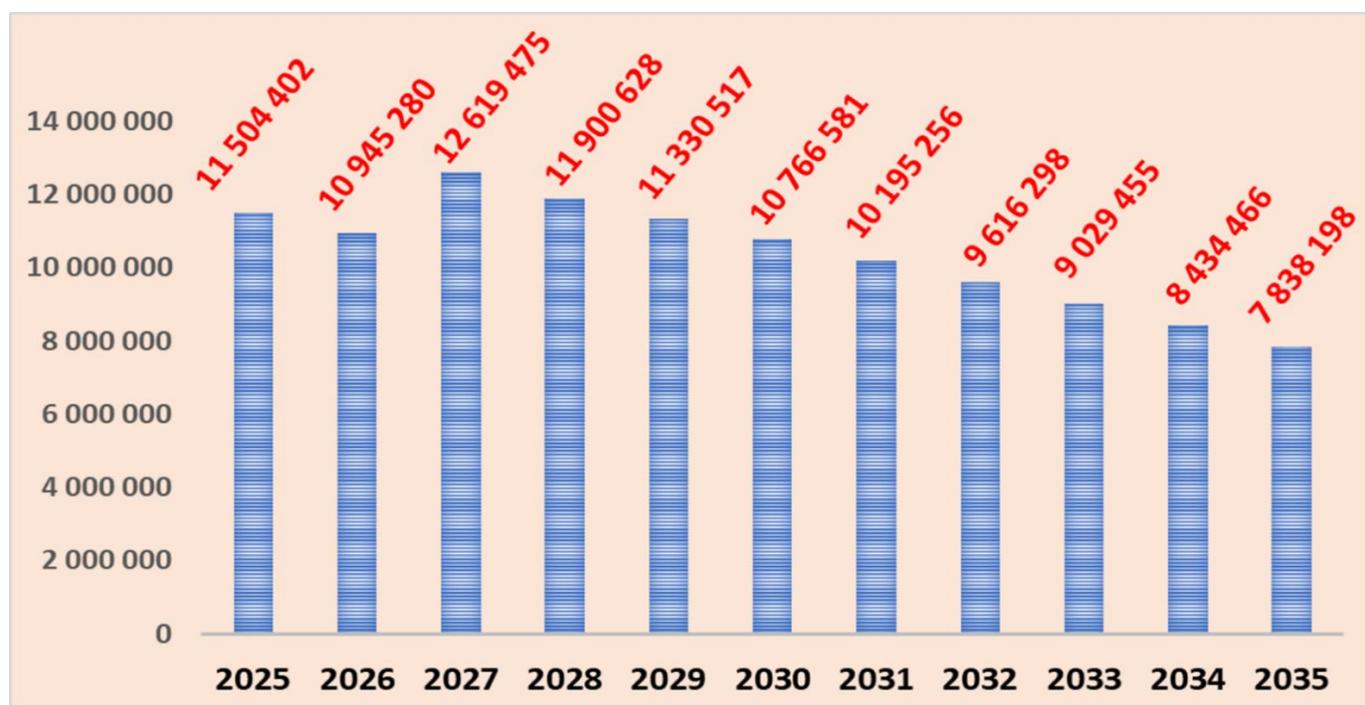
Ces mesures aideraient à financer ces investissements tout en préservant la réserve, et à diminuer le recours à l'emprunt.

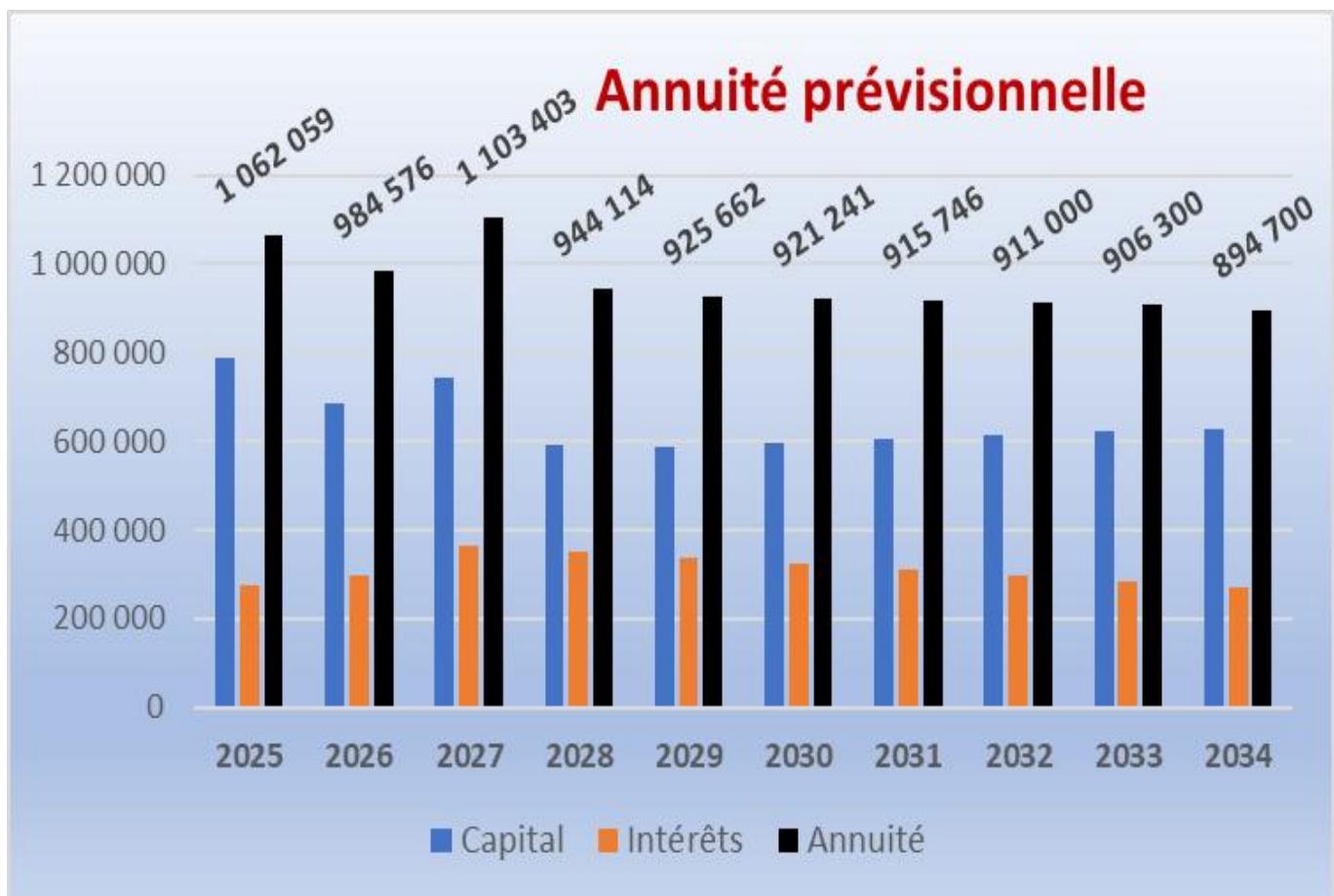
### Besoin prévisionnel de financement :

	2022	2023	2024	CA Provisoire 2025	Projet BP 2026 -(avec RAR)
<b>Recettes d'investissement</b>					
hors emprunts (A)	<b>511 120,97</b>	<b>900 060,69</b>	<b>631 298,05</b>	<b>235 816</b>	<b>952 621</b>
dont FCTVA	255 659,50	348 104,02	277 754,33	103 797	90 000
dont Taxe d'aménagement	8 766,86	9 496,30	2 991,48	1 167	1 100
dont subv.équip.reçues	246 694,61	542 460,37	350 552,24	130 852	861 521
<b>Produits de cessions (F)</b>	<b>174 080,00</b>	<b>160 532,36</b>	<b>107 298,29</b>	<b>127 700</b>	
<b>CAF nette (B)</b>	<b>-418 724,13</b>	<b>-123 953,98</b>	<b>-153 941,00</b>	<b>773 578</b>	<b>-348 000</b>
<b>Financement propre (A+B+F) = ( C)</b>	<b>266 476,84</b>	<b>936 639,07</b>	<b>584 655,34</b>	<b>1 137 094</b>	<b>604 621</b>
<b>Dépenses d'investissement (D)</b>	<b>2 328 658,83</b>	<b>2 072 251,22</b>	<b>815 022,80</b>	<b>988 000</b>	<b>3 453 300</b>
dont dépenses d'équipement	2 246 762,39	1 951 585,91	711 488,01	893 609	3 336 300
dont subv.équip.versées	81 896,44	120 665,31	103 534,79	94 391	117 000
<b>Besoin ou capacité de financement (C-D)</b>	<b>-2 062 181,99</b>	<b>-1 135 612,15</b>	<b>-230 367,46</b>	<b>149 094</b>	<b>-2 848 679</b>
<b>Nouveaux emprunts</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>805 000,00</b>	<b>780 703,30</b>	<b>230 000</b>	<b>2 350 000</b>

Le besoin prévisionnel de financement de 2026 est d'environ 2.7M€. La consommation partielle de notre excédent avec le maintien d'un minimum de fonds de roulement à 0.8M€ occasionnerait le recours à l'emprunt de 2.35M€ (dont 1.7M€ de nouvel emprunt et 0.65M€ du prêt 2025 en RAR).

### Evolution de la dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'année :





## Partie 9 : Point sur les Budgets Annexes

### BUDGET ANNEXE EAU

#### RESULTATS 2025 ET AFFECTATION

Résultat de fonctionnement 2025 : 294 185 € (excédent)  
 Résultat 2024 reporté : 100 000 € (excédent)  
 Résultat de fonctionnement cumulé : 394 185 € (excédent)

Résultat d'investissement 2025 : 102 406 € (excédent)  
 Résultat 2024 reporté : 673 651 € (excédent)  
 Résultat d'investissement cumulé : 776 057 € (excédent)

Un résultat d'investissement reporté qui s'accroît d'année en année, passant de 673 651€ en 2024, à 776 057€ en 2025.

Point de vigilance : ce résultat doit être nuancé du fait de retards de facturation importants, pour des travaux arrivés à échéance depuis quatre ans.

#### **Affectation :**

294 186 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
 100 000 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
 776 057 € reportés au 001 (R d'investissement)

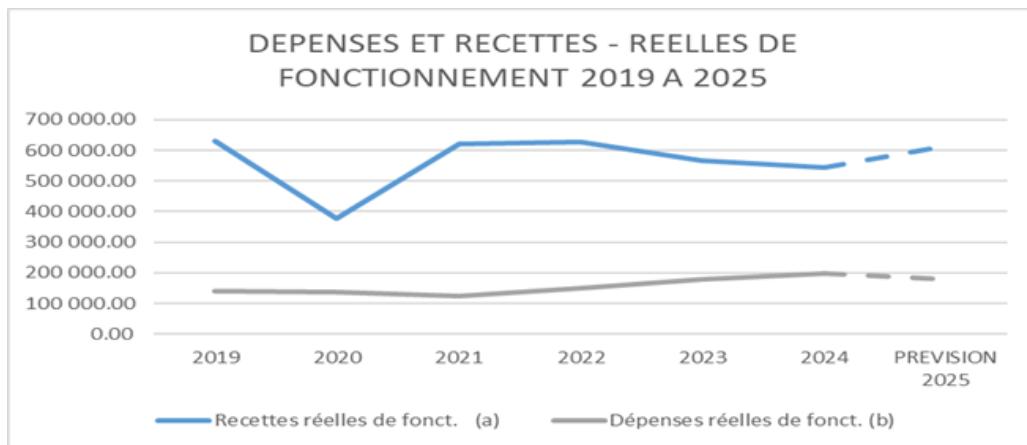
#### Principaux Ratios de 2018 à 2025

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CA PROISOIRE 2025
Recettes réelles de fonct. (a) (hors 775-776-777)	765 943.19	629 994.38	378 648.36	620 468.17	628 700.45	566 444.76	543 065.36	616 194.93
Dépenses réelles de fonct. (b) (hors 675-676)	145 523.20	140 984.54	135 376.55	125 337.17	148 178.28	179 811.21	197 864.64	174 903.50
<b>CAF BRUTE (a-b) = (c)</b>	<b>620 419.99</b>	<b>489 009.84</b>	<b>243 271.81</b>	<b>495 131.00</b>	<b>480 522.17</b>	<b>386 633.55</b>	<b>345 200.72</b>	<b>441 291.43</b>
Remb de la dette (capital) (d)	166 520.45	141 539.72	142 583.88	143 663.80	144 780.90	145 936.79	147 133.08	148 371.39
<b>CAF NETTE (c-d)</b>	<b>453 899.54</b>	<b>347 470.12</b>	<b>100 687.93</b>	<b>351 467.20</b>	<b>335 741.27</b>	<b>240 696.76</b>	<b>198 067.64</b>	<b>292 920.04</b>
Encours dette	1 676 984.51	1 535 444.79	1 392 860.91	1 249 197.11	1 104 416.21	958 479.44	811 346.38	662 974.50
<b>Capacité désendettement</b>	<b>2.70</b>	<b>3.14</b>	<b>5.73</b>	<b>2.52</b>	<b>2.30</b>	<b>2.48</b>	<b>2.35</b>	<b>1.50</b>

Une capacité d'autofinancement qui s'améliore, passant de 198 067€ à 292 920€.

Cette amélioration s'explique par :

- 1) la progression des recettes passant de 543 065 à 616 194€
- 2) une augmentation de la surtaxe consécutive à l'augmentation des tarifs courant 2024 (+5%)



### **Besoin de Financement 2019 à 2025**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES INVEST	340 576.00	327 600.00	236 539.00	321 004.00	474 982.50	237 765.70	116 679.57
RECETTES INVEST		3 936.00	51 773.00	83 425.00	22 794.29	64 029.51	23 125.00
CAF NETTE	347 470.12	100 687.93	351 467.20	335 741.27	240 696.76	198 067.64	292 920.04
RECETTES PROPRES	347 470.12	104 623.93	403 240.20	419 166.27	263 491.05	262 097.15	316 045.04
<b>BESOIN OU CAPACITE FINANCEMENT</b>	<b>6 894.12</b>	<b>222 976.07</b>	<b>166 701.20</b>	<b>98 162.27</b>	<b>211 491.45</b>	<b>24 331.45</b>	<b>199 365.47</b>
Emprunt mobilisé	-	-	-	-	-	-	-

La faible quantité de travaux de ces dernières années est largement couverte par les recettes propres de ce budget. La collectivité dispose donc d'une capacité de financement de 199 365€. Celle-ci reste malgré tout à nuancer. En effet en prenant en compte les restes à réaliser à hauteur de 690 256€, cette capacité financière se transformera en un besoin de financement en 2026. Un emprunt sera nécessaire si nous voulons conserver un minimum de fonds de roulement.

Pour rappel les recettes propres regroupent :

- La capacité d'autofinancement
- Les subventions (Agence de l'Eau et DETR).

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

### **Principales réalisations en 2025 :**

Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	116
679 €	
<b><u>Restes à réaliser 2025 (690 256 €) :</u></b>	
Etudes ressources secours station pompage Flumen :	
101 002 €	
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	
299 100 €	
Réseaux canalisation : Rues Poyat/Antide Janvier/Mercière :	
160 389 €	
Réseaux canalisation : Rue de la Poyat partie basse :	19
058 €	
Réseaux canalisation : La Cueille :	6
313 €	
Réseau canalisation : Rue Bonneville – Chemin de la Coupe :	
28 605 €	
Réseau canalisation : Avenue de Belfort :	
31 102 €	
Réseau canalisation : Combe du Marais :	5
766 €	
Réseau canalisation : Rue du Pont Central :	
10 795 €	
Réseau canalisation : Maîtrise d'oeuvre :	
28 125 €	

### **Principaux travaux prévus en 2026 :**

RColorBrush canalisation : Rue du Tomachon :	
350 000 €	
RColorBrush canalisation : Rue Mercière/Place Louis XI – Rue A Janvier :	
30 000 €	
Ressources secours station pompage Flumen :	
50 000 €	
RColorBrush canalisation : Pont Central :	
30 000 €	
RColorBrush canalisation : Partie basse Rue Poyat :	
45 000 €	
RColorBrush canalisation : Avenue de Belfort :	
45 000 €	
Travaux divers :	
80 000 €	
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	
70 000 €	
Schéma directeur d'eau potable :	
130 000 €	
RColorBrush canalisation : La Pierre Qui Vire :	
150 000 €	
Plan recollement :	
75 000 €	
Protocole transactionnel :	

80 000 €

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### **RESULTATS 2025 ET AFFECTATION**

Résultat de fonctionnement 2025 :	68 364 € (excédent)
Résultat 2024 reporté :	100 000 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	168 365 € (excédent)
Résultat d'investissement 2025 :	221 061 € (excédent)
Résultat 2024 reporté :	649 429 € (excédent)
Résultat d'investissement cumulé :	870 491 € (excédent)

Un résultat d'investissement reporté en hausse d'année en année, passant de 649 429 € en 2024 à 870 491 € en 2025.

Résultat qui doit être nuancé toutefois en raison :

- du retard de facturation de travaux arrivés à échéance depuis 4 ans,
- de la mobilisation d'un prêt de 400 000 € pour le financement de certains travaux (TOMACHON ET Lt FROIDUROT).

Sans cette mobilisation d'emprunt, le résultat aurait été de 470 491 €, insuffisant à couvrir les reports d'investissements qui se chiffrent à 703 364 €.

### Affectation :

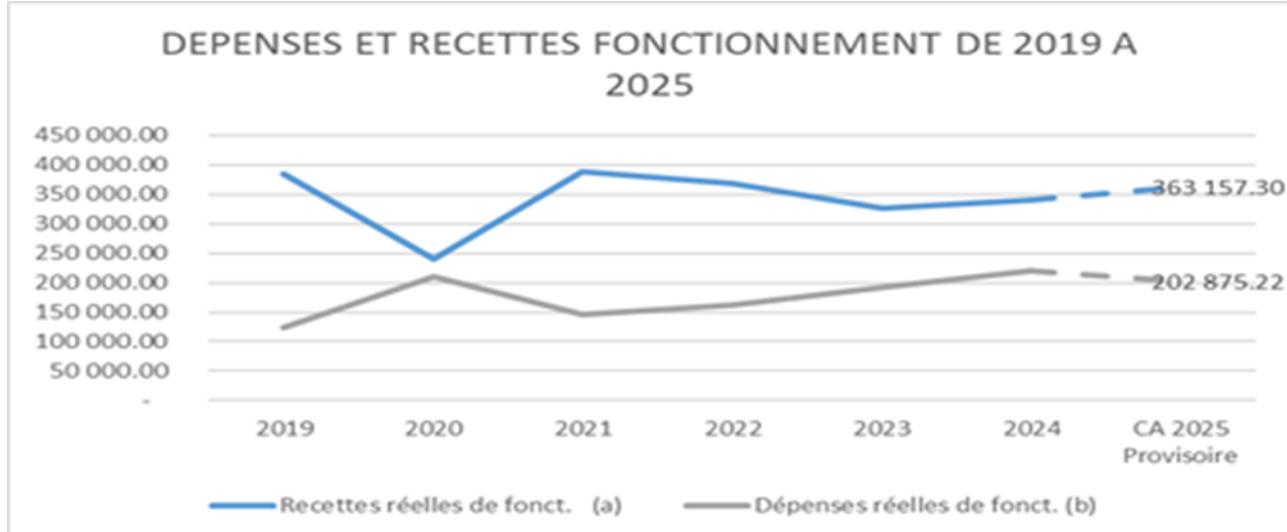
68 364 € affectés au 1068 pour financement des investissements  
100 000 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
870 491 € reportés au 001 (R d'investissement)

### CAF de 2018 à 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	CA 2025 Provisoire
Recettes réelles de fonct. (a) (hors 775-776-777)	383 994.18	239 711.03	388 125.88	369 158.37	326 000.00	340 628.87	340 000.00
Dépenses réelles de fonct. (b) (hors 675-676)	123 299.35	210 589.16	145 368.98	162 805.58	191 756.92	219 737.92	202 875.22
CAF BRUTE (a-b) = (c )	260 694.83	29 121.87	242 756.90	206 352.79	134 243.08	120 890.95	137 124.78
<b>Remb de la dette (capital) (d)</b>	<b>6 666.67</b>	<b>6 666.67</b>	<b>6 666.67</b>	<b>6 666.68</b>	<b>6 666.68</b>	<b>6 666.68</b>	<b>8 666.68</b>

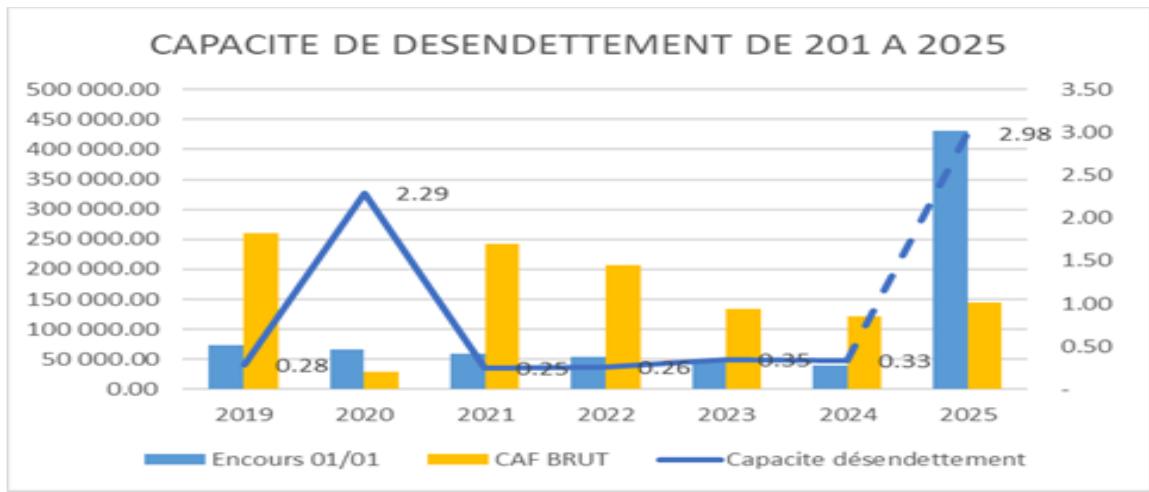
Des recettes qui s'améliorent d'années en années. Deux raisons à cette amélioration :

- L'augmentation des tarifs de la surtaxe de 5% comme susvisée pour le budget Eau
- La plus faible refacturation de charges depuis le budget ville
- 



### **CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en nombre d'années)**

Une dette en augmentation, en raison de la mobilisation d'un prêt de 400 000€ auprès de la CDC pour le financement des travaux de réseaux du TOMACHON et Rue Lt Froidurot. Une capacité de désendettement confortable à 2.98 années.



### **Besoin de Financement 2019 à 2025**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DEPENSES INVEST	349 885.00	318 597.00	435 481.00	737 849.00	433 120.54	246 737.75	308 226.21
RECETTES INVEST		54 312.00	143 303.00	358 502.00		511 000.29	14 149.00
CAF NETTE	254 028.16	22 455.20	236 090.23	199 686.11	127 576.40	114 224.27	151 615.40

RECETTES PROPRES	254 028.16	76 767.20	379 393.23	558 188.11	127 576.40	625 224.56	165 764.40
BESOIN OU CAPACITE FINANCEMENT	- 95 856.84	- 241 829.80	- 56 087.77	- 179 660.89	- 305 544.14	378 486.81	- 142 461.81
Emprunt mobilisé	-	-	-	-	-	-	400 000.00

Pour 2025, le besoin de financement est de 142 461.81€. Face à ce besoin et aux restes à réaliser conséquents de 703 364€, l'emprunt de 400 000€ souscrit permet de conforter le fonds de roulement.

## **PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS**

### **Principales réalisations en 2025 :**

Réseaux canalisation : Rue La Poyat (partie haute) :	57 099 €
Réseaux canalisation : Rue du Lt Froidurot :	12 066 €
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	204 007 €
Réseaux canalisation : remise aux normes centre technique :	14 014 €
Réseaux canalisation : remise aux normes école centre haut :	9 245 €
Réseaux canalisation : Plan d'Acier :	9 165 €

### **Restes à réaliser 2025 (703 364 €) :**

Terrains nus (Station de Ranchette) :	
1 643 €	
Réseaux canalisation – Déconnexion talweg Bellevue/Travail/Miroir :	1
339 €	
Réseaux canalisation rue La Combe du Marais :	8
984 €	
Réseaux canalisation Rue Lt Froidurot :	19
080 €	
Réseaux canalisation : Montée de la Cueille :	11
311 €	
Réseaux canalisation rue Poyat – Rue Antide Janvier :	167
947 €	
Réseaux canalisation rue Poyat – Partie Basse :	38
204 €	
Réseaux canalisation Av Belfort :	32
895 €	
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	32
983 €	
Réseaux canalisation : le Tomachon :	
271 082 €	
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	88
929 €	
Réseaux canalisation Rue Mercière :	
842 €	

### **Principaux travaux prévus en 2026 :**

Réseaux canalisation : Rue La Pierre Qui Vire :	150
-------------------------------------------------	-----

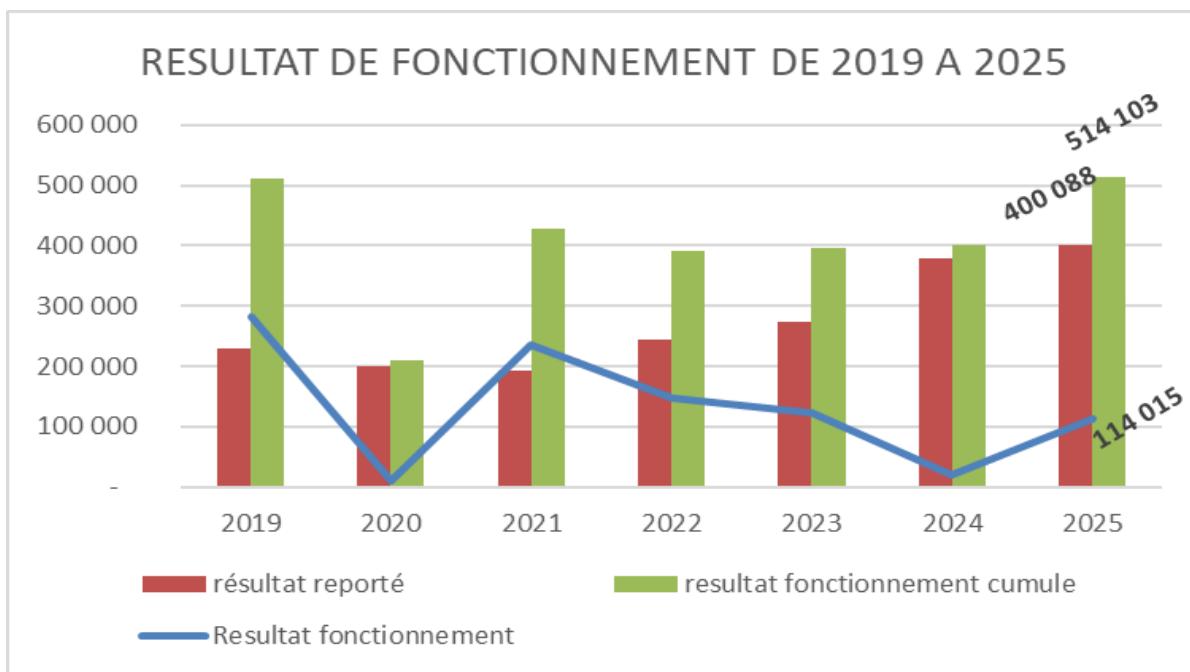
000 €	
Réseaux canalisation : Rue A.Janvier Partie Haute Poyat :	
80 000 €	
Réseaux canalisation Rue Bonneville – Chemin de la Coupe	20
000 €	
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation :	
50 000 €	
Réseaux canalisation Av Belfort :	
20 000 €	
Réseaux canalisation Montée de la Cueille :	
20 000 €	
Réseaux canalisation : Suivi mise aux normes réseaux :	75
000 €	
Réseaux canalisation : Rue du Tomachon :	160
000 €	
Réseaux canalisation : Rue de la Poyat (partie basse) :	55
000 €	
Réseaux canalisation : Rue du Pont Central :	30
000 €	
Travaux divers :	
80 000 €	
Dégrilleurs Chevry :	30
000 €	
Débimètres Avignon :	40
000 €	
Réseaux canalisation Rue Lt Froidurot :	40
000 €	
Réseaux canalisation : Rue de Vennes Cinquétral :	80
000 €	

## BUDGET ANNEXE REGIE

Résultat de fonctionnement 2025 :	114 015 € (excédent)
Résultat 2024 reporté :	400 088 € (excédent)
Résultat de fonctionnement cumulé :	514 103 € (excédent)

Un résultat de fonctionnement qui se bonifie. Cependant sans la vente exceptionnelle des obligations, le résultat aurait diminué voire été négatif. Il se décompose comme suit :

- Vente d'énergie en baisse de 183 759€ par rapport au réalisé antérieur de 2024.
- Prise en compte du produit de cession des obligations avec une plus-value de 122 837.33€ (à transférer en investissement pour le financement des travaux).
- Réduction de 50 000€ de la remontée de résultat au budget principal (au montant de 250 000 € en 2025 -pour mémoire les versements antérieurs étaient de l'ordre de 160 000 €).
- Réduction des dotations aux amortissements de 143 622€.



Résultat d'investissement 2025 :

114 374 € (excédent)

Résultat 2024 reporté :

513 201 € (excédent)

Résultat d'investissement cumulé

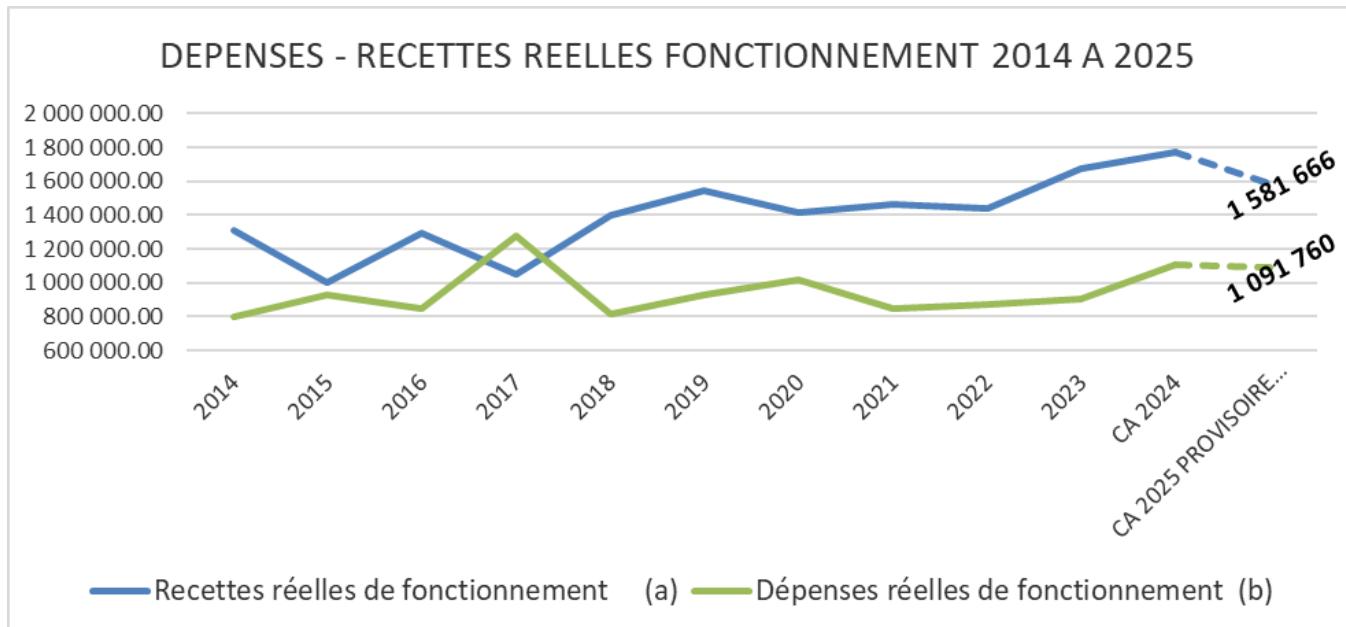
627 576 € (excédent)

## Ratios de 2018 A 2025

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024	CA PROVISOI RE 16/12/2026
Recettes réelles de fonctionnement (a) (hors 775-776-777)	1 401 043.85	1 542 427.48	1 411 656.81	1 466 843.60	1 439 540.89	1 677 232.80	1 767 391.12	1 581 665.78
Dépenses réelles de fonctionnement (b) (hors 675-676)	812 698.88	930 490.49	1 022 204.41	851 775.11	871 933.60	901 409.71	1 104 951.77	1 091 759.77
<b>CAF BRUTE (a-b) = (c)</b>	<b>588 344.97</b>	<b>611 936.99</b>	<b>389 452.40</b>	<b>615 068.49</b>	<b>567 607.29</b>	<b>775 823.09</b>	<b>662 439.35</b>	<b>489 906.01</b>
Remboursement de la dette (capital) (d)	330 307.25	370 842.01	371 385.48	371 937.81	372 499.15	373 069.65	373 649.43	317 988.66
<b>CAF NETTE (c-d)</b>	<b>258 037.72</b>	<b>241 094.98</b>	<b>18 066.92</b>	<b>243 130.68</b>	<b>195 108.14</b>	<b>402 753.44</b>	<b>288 789.92</b>	<b>171 917.35</b>
ENCOURS DETTE	5 945 215.83	5 574 373.82	5 202 988.34	4 831 050.12	4 458 551.68	4 085 481.73	3 711 832.30	3 393 843.64
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>10.10</b>	<b>9.11</b>	<b>13.36</b>	<b>7.85</b>	<b>7.85</b>	<b>5.27</b>	<b>5.60</b>	<b>6.93</b>

Un désendettement qui reste largement en dessous des seuils critiques, mais en légère hausse passant de 5.60 à 6.93. Pas d'emprunt sur ce budget en 2025. La baisse de recettes de 2025 contribue à une légère dégradation.

## Un effet ciseau à l'horizon

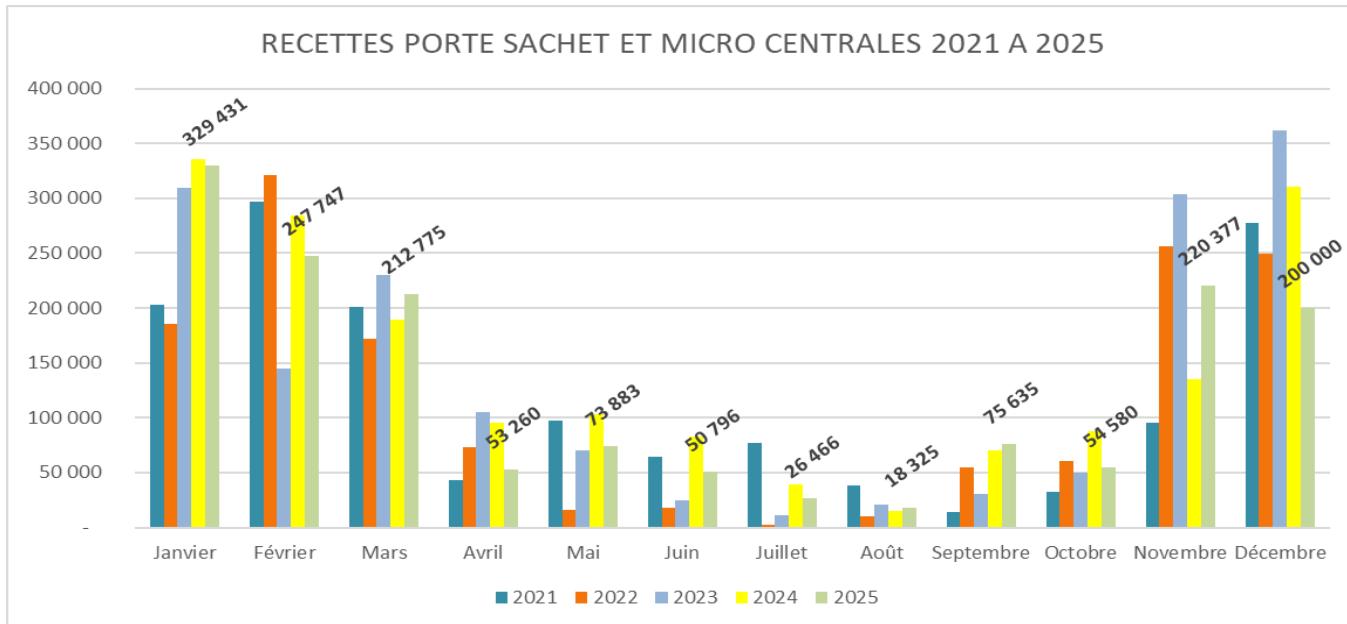


Cette baisse de vente d'énergie à hauteur de 183 000 € s'explique par :

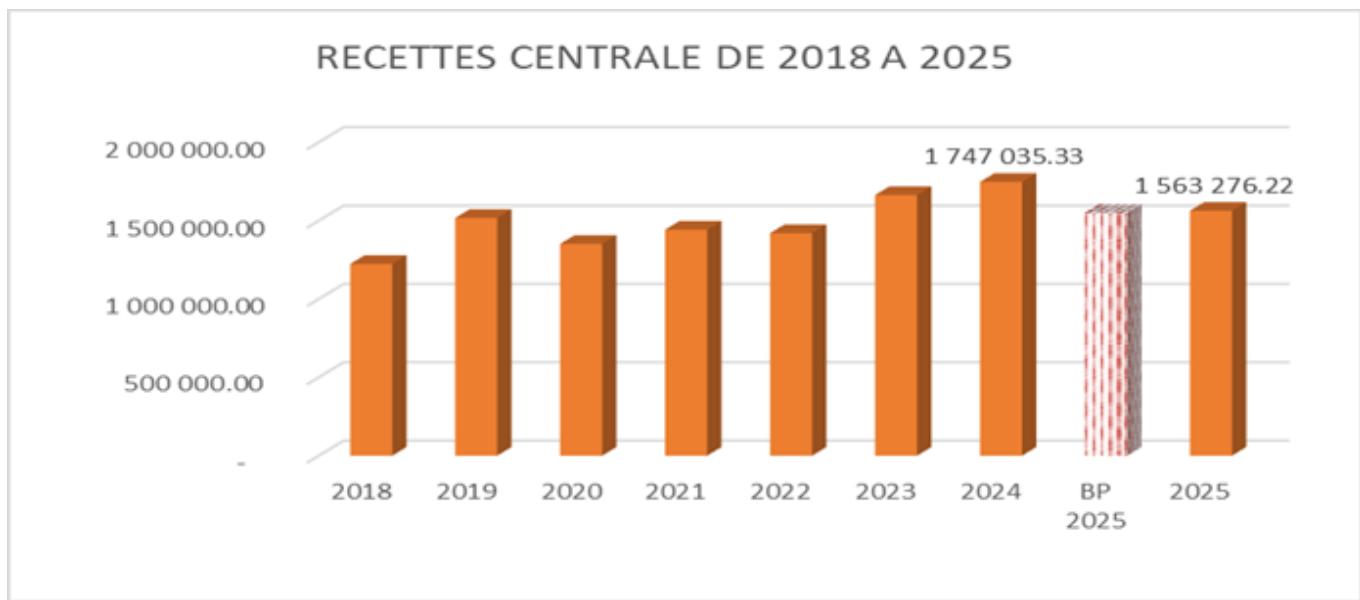
- une baisse de pluviométrie en 2025
- une multiplication des embâcles
- des travaux de drainage pour enrayer les fuites sur le bajoyer rive gauche

Ces fuites et embâcles génèrent un manque à gagner de 71 832€ qui se répartissent pour 61 556 € sur la centrale de Porte sachet et pour 10 275 € sur le turbinage du débit.

Prudence de mise quant aux chiffres définitifs, car la production de décembre n'est qu'estimée.

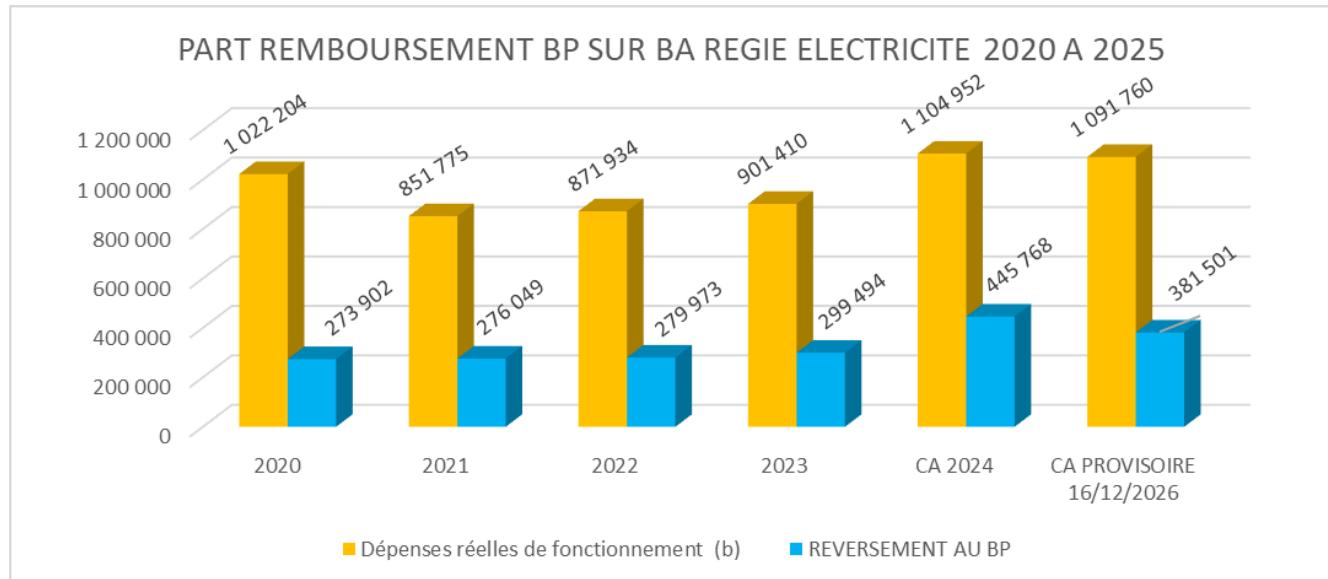


Une production conforme globalement aux prévisions budgétaires 2025. Une prévision à 1 550 000€, pour un réalisé cumulé estimé à 1 563 000 €.



La refacturation des charges par la ville, représentant 40% des charges, était en hausse, mais elle s'est légèrement infléchie en 2025.

Les charges augmentant plus vite que les recettes, il s'ensuit une diminution de la CAF et une consommation de la réserve de fonctionnement.



### **Affectation :**

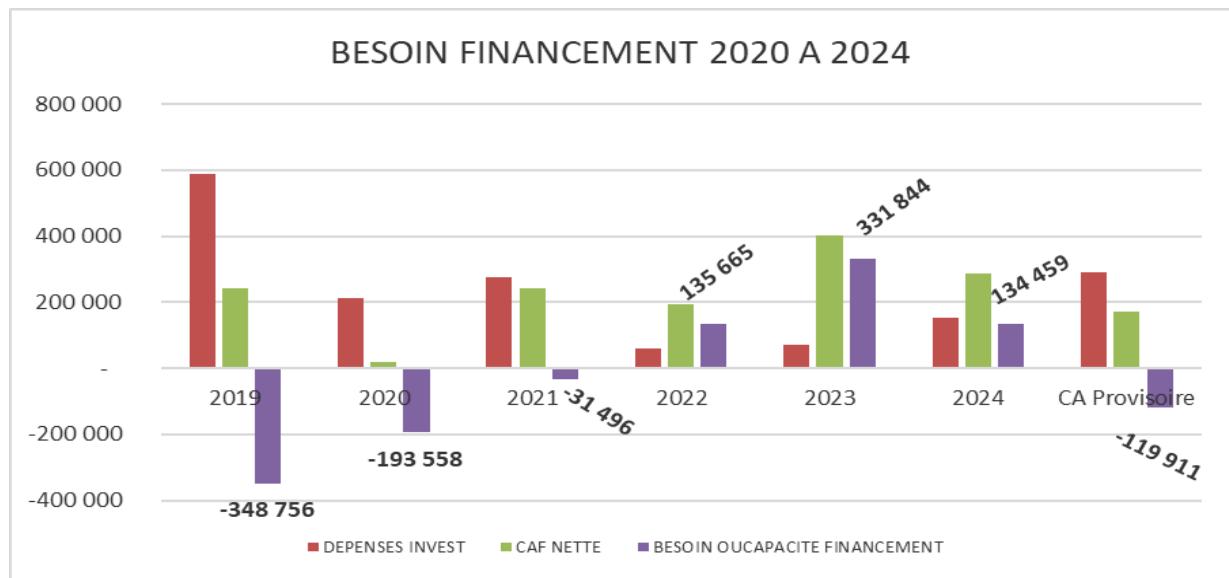
122 838.00 € affectés au 1064 pour financement des investissements  
 391 265 € reportés au 002 (R de fonctionnement)  
 627 576.55 € reportés au 001 (R d'investissement)

### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

#### **Principales réalisations en 2025 :**

Etudes colmatage fuites bajoyer rive gauche barrage :	27 780 €
Travaux radier :	104 972 €
Expertise canaux fuites galerie d'aménée :	8 930 €
Travaux Dégrilleurs :	11 266 €
Travaux Fuites Bajoyer rive gauche du barrage	137 817 €

Point de vigilance à retenir c'est le besoin de financement depuis 2025 à hauteur de 120 000 € malgré un montant faible d'investissements. Au vu des travaux à venir de cuvelage, un emprunt sera inscrit au BP 2026.



### **Restes à réaliser 2025 (78 616 €) :**

Etudes fuites bajoyer rive gauche du barrage :	1 750 €
Etudes sûreté hydraulique et de danger – suivi écologique :	16 228 €
Travaux Radier :	27 439 €
Travaux fuites bajoyer rive gauche barrage – drainage :	43
734 €	
Rédaction des consignes de surveillance :	4 120 €
Remplacement bagues Rotor des 2 groupes :	12 784 €

### **Principaux travaux prévus en 2026 :**

Colmatages fuites bajoyer rive gauche du barrage (cuvelage) :	500 000 €
Remplacement condensateur :	50 000 €
Travaux surcourses Barrage :	65 000 €
Canaux de fuites :	67 000 €
Sécurisation barrage :	10 000 €
Travaux divers :	50 000 €
€	
Caméra – vidéo protection :	5 000 €
Divers matériels électriques :	5 000 €

### **BUDGET ANNEXE CAMPING 2025**

Des opérations importantes d'amortissements (au vu des masses budgétaires de ce budget) sont encore à comptabiliser sur la fin d'année. Les résultats ne seront communiqués qu'au moment du Compte administratif.

En raison de la mise en place de la Délégation de Service Public à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 (pour une durée de 12 ans) aucune dépense d'investissement n'est prévue pour 2026. En cas de nécessité, leur financement se réaliserait à hauteur

des amortissements pratiqués. Pour la partie exploitation, les dépenses récurrentes (propres au délégataire) se trouveront financées par la redevance versée à cet effet par le concessionnaire.

### **CAF NETTE AGREGEE**

